

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication.**

**Les effets de la discrimination sur l'intérêt et la
participation politique de ses victimes : une approche
comparative et genrée.**

Auteur : Sacha de Diego Bravo

Promoteur : Pierre Baudewyns

Copromotrice : Elena Aoun

Année académique 2018-2019

**Master en sciences politiques, orientation relations internationales à finalité
gouvernance globale**

Résumé

Les dernières décennies ont été caractérisées par un rapide déclin structurel de la participation politique et par une apathie politique grandissante qui rongent de nombreuses démocraties occidentales. De ce fait, nombre de politistes et sociologues des quatre coins du monde s'interrogent sur les raisons derrière ces phénomènes. Or, nous remarquons que la majorité de ces auteurs s'intéressent *aux personnes* qui participent au lieu d'*aux raisons pour lesquelles* ces personnes participent ou ne participent pas, en délaissant de cette façon de nombreux facteurs psychologiques explicatifs.

En parallèle, nous observons une montée de l'extrême droite dans de nombreux pays occidentaux accompagnée de discours stigmatisants plus obscurs les uns que les autres et une discrimination de plus en plus importante de certaines minorités. Tantôt sociale, tantôt politique, tantôt médiatique, cette discrimination s'abat avec une violence particulière sur les minorités arabo-musulmanes, avec une focale située sur leur gent féminine voilé ; victimes de discriminations intersectionnelles inédites.

En mobilisant des théories politiques, sociologiques et psychologiques, ce mémoire tachera de comprendre l'impact des discriminations sur l'intérêt et la participation politique de ses victimes à travers une approche, comparative en genrée des femmes musulmanes voilées, des femmes musulmanes non voilées et des femmes non musulmanes en Belgique.

Mots clés : intérêt politique, participation politique, discrimination, apathie politique, discriminations intersectionnelles, minorités, féminisme, constructivisme, voile islamique, islam.

Remerciements

Je tiens premièrement à remercier mon promoteur, **Pierre Baudewyns** pour son soutien dans ma démarche et ses précieux conseils, ainsi que de m'avoir supporté pendant deux longues années.

Je tiens également à remercier tout particulièrement **Elena Aoun** d'avoir accepté de porter les casquettes de copromotrice et maître de stage, mais aussi, et surtout pour sa patience, son écoute et son soutien ainsi que la confiance qu'elle a placée en moi durant ces deux dernières années.

Je souhaite également remercier **Justine Colleau** et **Sarah Celeăpca** pour leur présence infaillible, leur écoute, leurs encouragements, leur bonne humeur** et leur soutien moral et psychologique tout au long de mon parcours académique.

Enfin, je remercie surtout mon compagnon, **Timothée Yannart**, pour son soutien inconditionnel et sa patience inébranlable tout au long de mes études. Je suis heureux de t'avoir rencontré et fier de me rendre compte que si j'en suis arrivé là, c'est surtout grâce à toi.

Déclaration Déontologique

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Sacha de Diego Bravo

Table des Matières

Liste des Tableaux	1
Liste des Figures	2
1. Introduction Générale.....	3
2. Cadre Théorique	5
2.1. Intérêt et participation politique	5
2.1.1. Typologie de la participation politique	5
2.1.2. Freins et incitants à la participation politique : les différents modèles explicatifs de la prédisposition politique des citoyens.....	8
2.2. La discrimination.....	11
2.2.1. Qu'est-ce que la discrimination ? Définitions, typologies et exemples.	12
2.2.2. Le cumul des discriminations, l'intersectionnalité des discriminations et/ou la consubstantialité des rapports sociaux ?	19
3. Cadre Méthodologique	23
3.1.1. Difficultés rencontrées lors de la collecte de données :	24
3.1.2. Limites méthodologiques.....	26
4. Cadre Analytique	27
4.1. Statistiques descriptives des discriminations : résultats du questionnaire	27
4.2. Statistiques descriptives de l'intérêt et la participation politique : résultats du questionnaire.....	35
4.3. Interprétation des résultats du questionnaire : une mise en lumière théorique	51
4.3.1. La discrimination	51
4.3.2. L'intérêt et la participation politique	59
4.4. Les effets de la discrimination sur l'intérêt et la participation politique.....	64
5. Conclusion critique	69
6. Travaux cités	74

Liste des Tableaux

Tableau 1 Balzacq et al. (2014) Fondements de Science Politique, p. 384.....	7
Tableau 2 Typologie des Discriminations, Nancy Krieger, 1999, pp. 298,299	14
Tableau 3 Tableau Comparatif des Niveaux de Discrimination selon Krieger (1999) et Pincus (1994) – Élaboré par l’auteur	16
Tableau 4 Discrimination Politique et Médiatique des femmes musulmanes voilées. Tableau élaboré par l'auteur.	32
Tableau 5 Discrimination Politique et Médiatique des femmes musulmanes non voilées. Tableau élaboré par l'auteur.	33
Tableau 6 Discrimination Politique et Médiatique des femmes non musulmanes. Tableau élaboré par l'auteur.	34
Tableau 7 Intérêt politique par niveau des femmes musulmanes non voilées. Tableau élaboré par l'auteur.	36
Tableau 8 Intérêt politique par niveau des femmes musulmanes voilées. Tableau élaboré par l'auteur.	38
Tableau 9 Intérêt politique par niveau des femmes non musulmanes. Tableau élaboré par l'auteur.	40
Tableau 10 Tableau comparatif des discriminations des femmes musulmanes voilées, non voilées et des femmes musulmanes. Tableau élaboré par l'auteur.	59

Liste des Figures

Figure 1 A. Marsh, (1977) Protest and Political Consciouness. Sage Publications (California), p.42	6
Figure 2 Harrop, M. et W. L. Miller (1987). Elections and Voters. New York: New Amsterdam Books.....	10
Figure 3 The Funnel of Casualty Predicting Voice Choice, Russel J. Dalton (1988) Citizen Politics in Western Democracies, p. 178.....	10
Figure 4 Moyenne, Mode et Médianne du niveau d'intérêt politique des femmes musulmanes non voilées. Tableau élaboré par l'auteur.	37
Figure 5 Moyenne, Mode et Médianne de l'intérêt politique des femmes musulmanes voilées. Tableau élaboré par l'auteur.	38
Figure 6 Moyenne, Mode et Médianne du niveau d'intérêt politique des femmes non musulmanes. Tableau élaboré par l'auteur.	40
Figure 7 The hypothesized nexus between discrimination and sociopolitical behaviour. Kassra A.R. Oskooii (2015, p.8)	68
Figure 8 Motivating research puzzle, Kassra A.R Oskooii (2018, p.2)	68

1. Introduction Générale

Comme le soulignent Mahéo, Dejaeghere et Stolle, « il est généralement entendu que les dernières décennies ont été caractérisées par un rapide déclin structurel de la participation politique, et qu'une apathie politique grandissante ronge de nombreuses démocraties occidentales » (2012, p. 405). De ce fait, nombre de politistes et sociologues des quatre coins du monde s'interrogent sur les raisons derrière ce phénomène. Or, nous remarquons que la majorité de ces auteurs s'intéressent aux personnes qui participent, aux façons dont elles participent et aux effets de leur participation (Blondiaux, Fourniau, 2011), tandis que très peu d'attention est prêtée aux raisons pour lesquelles ces personnes participent ou ne participent pas (Oskooii, 2018), en délaissant de cette façon de nombreux facteurs psychologiques explicatifs.

En parallèle, nous observons une montée de l'extrême droite dans de nombreux pays occidentaux accompagnée de discours stigmatisants plus obscurs les uns que les autres et une discrimination de plus en plus importante de certaines minorités. Tantôt sociale, tantôt politique, tantôt médiatique, cette discrimination s'abat avec une violence particulière sur les minorités arabo-musulmanes, avec une focale située sur leur gent féminine voilées ; victimes de discriminations intersectionnelles inédites.

En Belgique, les femmes musulmanes voilées ont été ciblées par des lois interdisant le port du voile dans les écoles et administrations publiques. Derrière ces lois, se cachent des descriptions des femmes voilées comme étant soumises et inférieures aux hommes et perturbatrices de l'ordre public, et dans lesquelles le voile est vu comme une forme de prosélytisme religieux agressif qui leur est imposé et qui réduit leur liberté (Destexhe, Lizin, 2004).

Au niveau médiatique, une étude de corpus réalisée par département d'information et de communication de l'Université de Liège montre que « la vision de la femme arabo-musulmane se réduit au port du hijab [...] le plus souvent accolé[e] à des représentations stéréotypés tant de la femme arabo-musulmane que des musulmans et de l'islam en général » (Luceño Moreno, sd., p.1), soulevant aussi de nombreux discours sur la soumission de la femme à la volonté masculine (p.4) et sur le voile comme « porte-drapeau de l'islamisme radical » (p.5). Enfin, comme le rappelle le même article, il serait illusoire de croire que cette surmédiatisation a été sans impact sur l'agenda public. En effet, l'auteure argumentera que cette « vision fragmentée et réductrice » (p.2) créée par les médias a eu un effet de contamination sur l'agenda public (p.3). L'exemple le plus récent de cette contamination est l'affaire du voile de running proposé par Décathlon en France.

En effet, nous avons vu surgir d'importantes critiques dans de nombreux articles de presse peu après sa commercialisation. Après seulement quelques jours ; certes remplis de débats haineux qui ont à nouveau fait vaciller l'Europe, la grande marque de vêtements sportifs a décidé d'arrêter la commercialisation du voile par peur de boycotts généralisés. Au vu de ces constatations, nous nous sommes intéressés à la possible existence d'un lien entre ces deux phénomènes : s'agit-il d'une simple coïncidence, ou bien existe-t-il un lien entre la discrimination et l'intérêt et la participation politiques de ses victimes ?

En mobilisant des théories politiques, sociologiques et psychologiques, *ce mémoire tachera de comprendre l'impact des discriminations sur l'intérêt et la participation politique de ses victimes* à travers une approche, comparative en genrée des femmes musulmanes voilées, des femmes musulmanes non voilées et des femmes non musulmanes en Belgique.

Pour ce faire, nous élaborerons un bref état de la littérature pour chacune de nos variables à fin d'en tirer des définitions, typologies et exemples plus restreints et plus adaptés à notre sujet d'étude. Nous mènerons ensuite à bien une enquête quantitative et qualitative grâce à la création de questionnaires en ligne et à la réalisation d'entretiens semi-ouverts et de récits de vie afin de compléter notre enquête.

Divisée en trois parties, notre analyse s'intéressera tout d'abord aux discriminations subies par nos différents échantillons. De cette façon, nous tâcherons premièrement de répertorier toute différence significative entre échantillons avant de les expliquer grâce aux études préalables et à la littérature existante sur le sujet. Cette même démarche sera ensuite colportée sur notre seconde variable : l'intérêt et la participation politique. Enfin, une fois ces deux variables décrites et analysées séparément, il sera question de mener à bien une analyse statistique nous permettant d'étudier l'existence d'une corrélation positive et/ou négative entre celles-ci. Finalement, nous agrémenterons cette analyse grâce aux témoignages récoltés lors de nos entretiens et ce afin d'apporter le plus de nuance possible à notre réponse et ne pas tomber dans des pièges généralisant.

2. Cadre Théorique

Dans le cadre de ce mémoire, plusieurs grandes théories seront mobilisées. Dans un premier temps, il sera question de réaliser un bref état de l'art sur les différents apports théoriques sur *l'intérêt et la participation politique*. Pour ce faire, nous passerons brièvement en revue les différentes définitions de participation politique ainsi que les différentes typologies des participations établies par les différents auteurs.e.s au fil des années. Ensuite, nous nous intéresserons également aux diverses études faites sur les facteurs influençant la participation politique ainsi que l'intérêt politique des citoyens. En outre, nous nous intéresserons également à la *discrimination* au sens large afin d'offrir un aperçu des différentes théories et typologies sur le sujet.

Enfin, il sera question de mélanger ces deux grandes théories de la *sociologie politique* et de la *psychologie politique* afin de voir si la discrimination affecte la prédisposition politique de ses victimes. Ce mélange des deux littératures sera présenté dans la partie analytique de ce mémoire.

2.1. Intérêt et participation politique

Comme le soulignent Mahéo, Dejaeghere et Stolle, « il est généralement entendu que les dernières décennies ont été caractérisées par un rapide déclin structurel de la participation politique, et qu'une apathie politique grandissante ronge de nombreuses démocraties occidentales » (2012, p. 405). De ce fait, politistes et sociologues des quatre coins du monde se questionnent sur la participation des citoyens aux divers faits politiques. De façon très générale, nous pourrions résumer cet intérêt en deux grands pans :

- L'intérêt pour les façons dont les citoyens peuvent participer à la politique.
- L'intérêt pour les facteurs influençant le degré d'intérêt et de participation politique des citoyens.

2.1.1. Typologie de la participation politique

Concernant ce premier pan, Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau nous rappellent que « les premières recherches sociales consacrées à la participation du public au processus de prise de décision remontent à la fin des années 1960 [...] » (2011, p.5). Selon ces auteurs, l'ouvrage *A Ladder Of Citizenship Participation* de Sherry Arnstein en 1969 sera l'un des travaux fondateurs sur le sujet (2011, p.6). Depuis lors, une littérature très vaste aux questionnements multiples sur les formes de participation politique ainsi que leur impact sur les processus de prises de décision et sur les comportements individuels a fait surface dans le domaine des

sciences sociales et politiques. Or, en raison de la nature de notre questionnement, nous nous retiendrons que ceux qui expliquent les différentes *formes de participation politique*.

Assurément, de nombreux auteur.e.s se sont intéressés aux différentes *formes de participation politique* ou, autrement dit, aux *modalités d'actions citoyennes* (Balzacq, et al., 2014, p. 361). Ont découlé de cet intérêt plusieurs typologies des actions citoyennes dont la plus répandue est sans nul doute celle dont la question centrale est la nature conventionnelle ou non-conventionnelle des participations. En effet, les politologues ont établi une première distinction entre les formes de participation dites *conventionnelles* ; une notion qui « renvoie à toutes les activités liées aux processus électoraux », et les formes de participation dites *non-conventionnelles* ; qui correspondent « à des formes de mobilisation citoyenne qui peuvent être davantage protestataires [...] dont les extrêmes vont du plus légal, légitime [et] pacifique au plus illégal, illégitime [et] violent. » (Balzacq, et al., 2014, p. 361). Concernant ces formes de participation, Marsh (1977, p.42) en établira une classification plus détaillée telle que reprise dans le tableau ci-dessous.

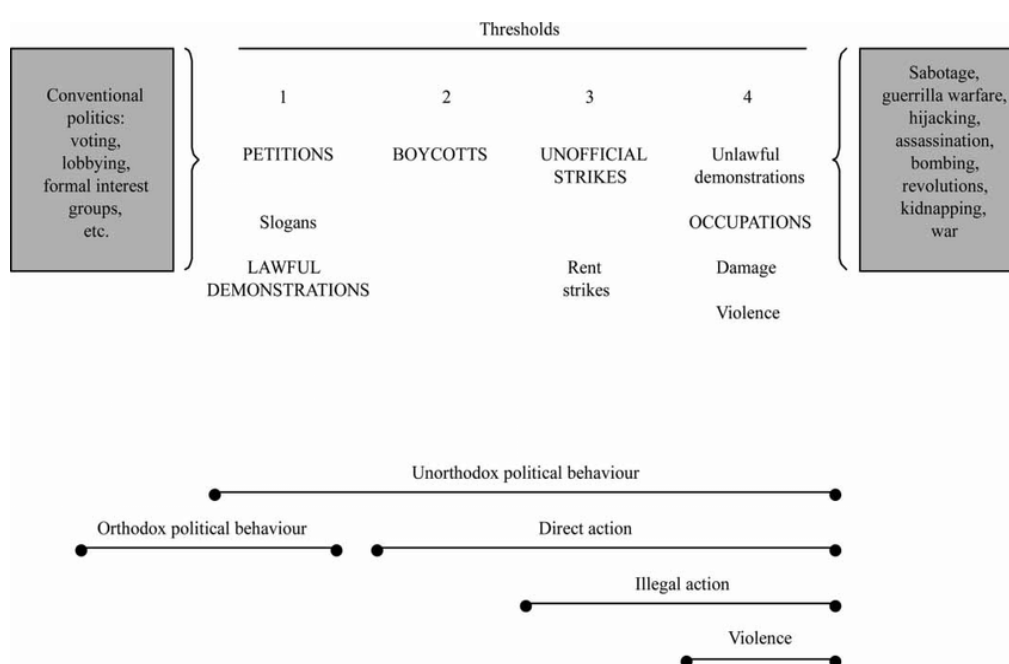


Figure 1 A. Marsh, (1977) *Protest and Political Consciousness*. Sage Publications (California), p.42

De façon similaire, Charles Tilly, « un autre auteur majeur éclairant la question des ressources et de la mobilisation sociale » (Balzacq, et al., 2014, p. 382), viendra à bout de la notion bien connue de *répertoire d'action collective*, définis par Tilly comme des « [...] moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés » (Tilly, 1986, p. 541). Ces répertoires

[...] varient selon les époques, les lieux,... Pour faire connaître leurs griefs, les groupes qui se mobilisent ont recours à certains moyens

d'actions spécifiques, choisis non par hasard, mais à la fin d'un processus historique de construction, de sélection et de mise en forme des modes d'action utilisés (Faniel, 2017, p. 2-3).

Tilly venait distinguer deux types de répertoires « un *ancien* ; sous l'Ancien Régime, avant les révolutions nationales, et un *moderne* ; à partir du XIX^{ème} siècle, de la Révolution industrielle » (Balzacq, et al., 2014, p. 383). À ce jour, suite au développement des moyens de communication ainsi qu'à l'apparition de la logique des réseaux sociaux à échelle mondiale permettant une diffusion rapide de la mobilisation, nous pourrions également ajouter un répertoire d'action *contemporain*.

	répertoire d'action « ancien »	répertoire d'action « moderne »	répertoire d'action « contemporain »
exemples	Révolte des paysans	Mobilisation des ouvriers	Mouvement altermondialiste
lieu	Local : révoltes limitées au village, à la paroisse → elles s'adressent au pouvoir local	National : mobilisation qui s'adresse au pouvoir central → pas seulement au chef d'entreprise → faire reconnaître des droits politiques, économiques et sociaux	Global : mouvement s'insérant dans des réseaux qui dépassent le niveau local et national (mais est-ce vraiment possible ? est-ce une addition de mouvements nationaux ?)
liens	La protestation cherche des appuis extérieurs : un notable, un prêtre qui va soutenir les demandes (« patronage »)	La mobilisation est réalisée par des organisations spécialisées (syndicats) qui n'ont pas besoin de soutien extérieur	Le mouvement passe par la recherche de soutiens tous azimuts : conscientiser l'opinion publique internationale
forme	La protestation utilise des moyens existants, mais détournés : elle se manifeste à l'occasion de carnivals, de fêtes villageoises, de processions religieuses, etc.	La mobilisation innove : les syndicats « inventent » la grève et la manifestation	La mobilisation utilise les nouvelles technologies de communication (Internet) et la logique des réseaux

Tableau 1 Balzacq et al. (2014) *Fondements de Science Politique*, p. 384

Concernant le comportement électoral ; *a priori* une forme de participation politique conventionnelle, Balzacq *et coll.* argumenteront qu'il est également important de prendre en compte trois types de comportement outre le vote. Il s'agit de l'*abstentionnisme*, la *volatilité électorale* et la *fragmentation du champ partisan* (2014, p. 381).

Dans un premier temps, les auteurs mettront en exergue deux formes d'abstentionnisme politique. « Le premier type concerne les électeurs qui prennent progressivement leurs distances vis-à-vis du processus électoral au point d'adopter systématiquement, à travers le temps, la même attitude de rejet » (p.381). Il s'agit donc d'une « indifférence progressive et structurelle ». En effet, l'électeur est désenchanté par la politique et considère que « rien de peut véritablement changer » (p.381). Le deuxième type, quant à lui, est plus le fruit d'une

volonté de contestation face au pouvoir en place que le fruit de l'indifférence. En effet « il s'agit ici de ne pas voter pour signifier qu'on serait prêt à faire de même dans le futur ou cas où rien ne changerait » (p.381). De plus, les auteurs souligneront également l'existence d'*abstentionnistes de circonstance* : des électeurs qui s'abstiennent de voter à certains échelons du pouvoir alors qu'ils votent pour d'autres (p.381).

Ils aborderont ensuite la volatilité électorale ; « un phénomène de plus en plus fréquent qui caractérise la non-reproduction d'un vote, par un électeur, et pour un même parti, d'un scrutin à un autre » (p.382), et la fragmentation du vote ; un phénomène qui « fait écho à la distribution des suffrages de façon plus dispersée [...] au détriment des principaux partis politiques » (p.382).

En outre, les politologues se sont également attardés sur une deuxième forme de classification qui « a trait à la distinction entre *modes de participation institutionnels et extra-institutionnels* » en dépendant de si « les procédures précises de participation [...] ont été définies dans les textes légaux par les pouvoirs publics » (Balzacq, et al., 2014, p. 362).

2.1.2. Freins et incitants à la participation politique : les différents modèles explicatifs de la prédisposition politique des citoyens.

En parallèle, et ce dès les années 1940, d'autres auteurs s'intéressaient aux raisons pour lesquelles certains individus ou groupes d'individus s'intéressaient et participaient à la politique plus ou moins que d'autres. Ce sera notamment le cas de Lazarsfeld, Berelson et Gaudet qui, en 1944, publieront « l'un des travaux fondateurs » de la sociologie politique (Balzacq, et al., 2014, p. 373) à travers lequel ils étudieront les comportements politiques individuels de la population étasunienne en se basant sur ce qu'ils qualifieront de « caractéristiques individuelles lourdes » (p.373).

Afin de mener à bien cette étude Lazarsfeld *et coll.* ont « interrogé un échantillon d'électeurs à différents moments de la période qui précède les élections et à la sortie des urnes [...] en mettant l'accent sur toute une série de caractéristiques sociales objectives telles que le statut socio-économique [...] et les convictions religieuses [...] de l'électeur, ainsi que de ses parents ou de ses grands-parents » (Balzacq, et al., 2014, p. 373). Cette approche analytique de la prédisposition politique sera le plus couramment connue sous le nom de *modèle de Columbia*.

C'est sur cette même lancée de la recherche de prédispositions politiques dans la position d'un groupe dans la société que de nombreuses théories ont essayé de déterminer les facteurs pouvant influencer l'intérêt et la participation politique des individus. Parmi les plus

mobilisées, nous nous retrouvons souvent face à des théories qui, à l'instar de Lazarsfeld *et al.*, s'appuient sur les différences socio-économiques (SSE) des individus comme facteurs explicatifs directs de ces divergences. En effet, les auteur.e.s se sont attardés sur des facteurs tel que *l'âge* (Prior, 2010 ; Achen, 1992 ; Alwin, Duane et Krosnick, 1991 ; Glenn et Grimes, 1968), *le genre* (cf. Hooge et Stolle, 2004 ; Bennett et Bennett 1989 ; Rapoport, 1981 ; Tedin, Brady et Vedlitz, 1977), *l'ethnie* (cf. Gutierrez, Ocampo, Barreto, Segura, 2019 ; Hirschman, 2004 ; Bonilla Silva, 2001 ; Haney Lopez 2000 ; Myrdal, 1944) ou encore *la classe sociale, la citoyenneté et le statut de minorité visible* (cf. Johnston et Soroka, 2001 ; Wolfinger et Rosenstone, 1980) afin d'étudier l'impact individuel et, dans une moindre mesure, groupé, de chacun de ces facteurs. De cette école de pensée l'on retiendra le plus souvent la phrase « une personne pense politiquement comme elle est socialement ».

À ce déterminisme social viennent s'opposer les chercheurs du *Survey Research Centre* de l'Université de Michigan pour qui « le vote est avant tout un acte politique, commandé par la perception qu'ont les électeurs des principaux objets politiques » (Mayer & Boy, 1997, p. 111). Pour cette école, le comportement politique doit être analysé comme étant « la résultante d'un champ de forces psychologiques » dont la variable-clé sera l'indentification partisane (Mayer & Boy, 1997, p. 111). En effet, les auteurs argumenteront que « comme l'acheteur d'une automobile qui n'y connaît rien aux voitures sinon qu'il préfère une marque donnée, l'électeur qui sait seulement qu'il est démocrate ou républicain réagit directement à son allégeance » (Campbell, Converse, Miller, & Stokes, 1960, p. 136). Cependant, « l'environnement social demeure la variable explicative des comportement électoraux, même si l'identité partisane vient s'intercaler comme dans la relation de causalité entre le milieu et le vote » (Balzacq, et al., 2014, p. 374).

De cette école ressortira le modèle de vote représenté dans le tableau ci-dessus, dans lequel l'on retrouve également assez souvent les caractéristiques socio-économiques de l'école de Columbia comme facteurs influents de l'indentification à un parti.

Figure 6.1 *The Michigan model of voting*

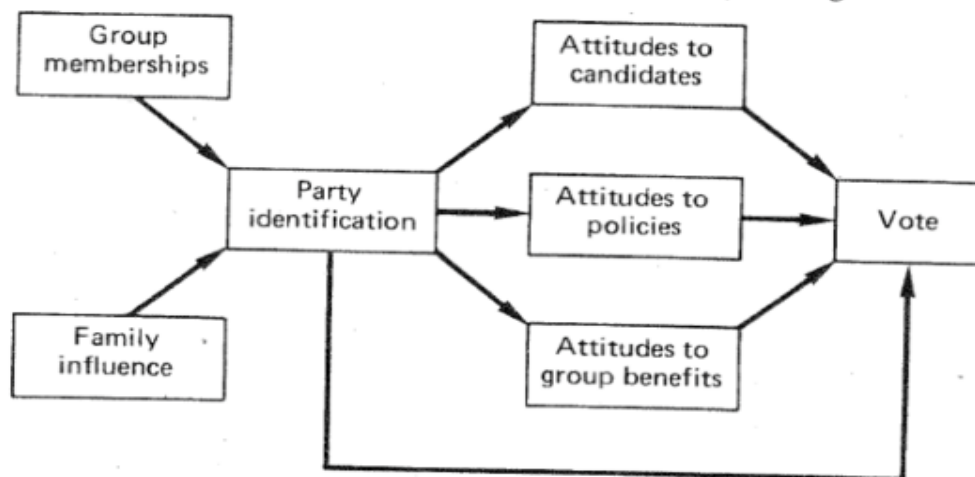


Figure 2 Harrop, M. et W. L. Miller (1987). *Elections and Voters*. New York: New Amsterdam Books

Ce schéma sera retravaillé par Russel J. Dalton (1988) qui tiendra compte de tous les facteurs pouvant influencer le choix électoral, outre l'indentification partisane de l'école de Michigan et l'encrage sociale de l'école de Columbia.

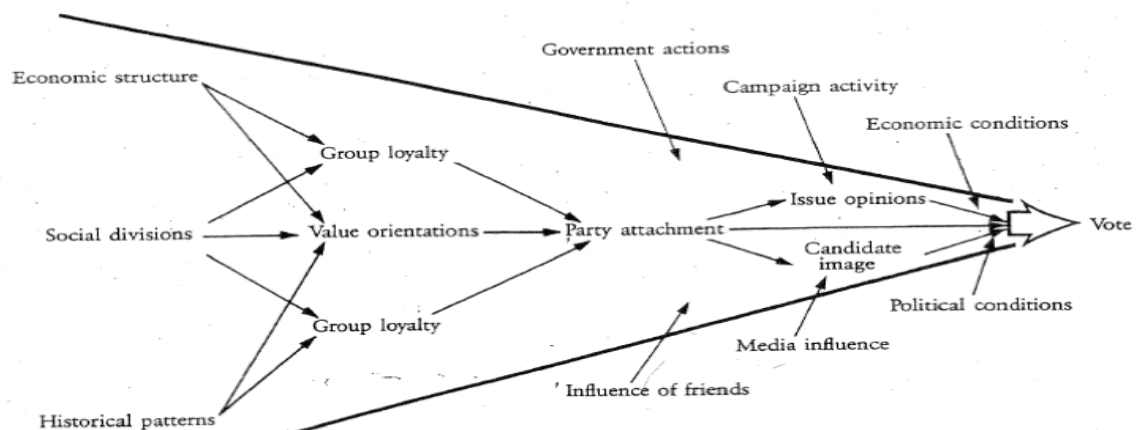


Figure 3 *The Funnel of Casualty Predicting Voice Choice*, Russel J. Dalton (1988) *Citizen Politics in Western Democracies*, p. 178

Enfin, il est également intéressant de souligner l'existence d'un troisième modèle allant à l'encontre de ces deux modèles psychosociologiques. Il s'agit du *modèle économique* ou *modèle de l'électeur rationnel* selon lequel l'électeur ; « frère jumeau de l'*homo æconomicus* » (Mayer & Boy, 1997, p. 112) agit sur une base de choix rationnels

[...] dans la mesure où ils cherchent à adapter les moyens aux fins qu'ils poursuivent. L'électeur-type ferait son choix sur le marché politique

comme le consommateur qui achète une marque de lessive, il voterait coup à coup par le parti qui maximise son bénéfice ou son utilité (Mayer & Boy, 1997, p. 112).

Ce modèle fut proposé par Anthony Downs dans son ouvrage *An Economic Theory of Democracy* (1957).

Dans le cadre de ce mémoire, au vu de sa nature limitée, nous ne tiendrons compte que de la distinction des formes de participation sur base de leur caractère conventionnel ou non-conventionnel ainsi que leur forme institutionnelle ou non-institutionnelle. De cette façon, nous porterons notre attention sur le comportement électoral des enquêtées ; à savoir si elles votent et pourquoi elles le font, leur adhésion à un parti politique ou ONG de tout type, ainsi que leur participation à des manifestations de tout genre.

De plus, bien que nous ne remettons aucunement en cause l'analyse de l'école de Michigan, notre analyse se basera principalement sur celles précédemment réalisés par l'école de Columbia, bien que nous y apportions quelques modifications.

De fait, nous nous intéresserons aux caractéristiques socio-économiques de individus comme influents de leur prédisposition politique, or, nous ne les utiliserons pas comme influents directs mais comme des variables de contrôle. En effet, notre question de recherche nous mènera plutôt vers l'étude des *discriminations sur base des caractéristiques socio-économiques des individus comme facteurs influents directs* tout en tenant compte des études précédentes sur l'impact des caractéristiques socio-économiques. En cas de besoin, nous mobiliserons également les approches de l'école de Michigan ainsi que les approches économiques.

Dans ce mémoire, il sera donc question d'analyser la mesure dans laquelle le sentiment de discrimination chez la victime rejoint les schémas contenant les facteurs influant la participation politique établis par les auteurs cités ci-dessus. Pour ce faire, il sera tout d'abord nécessaire de présenter ce que l'on entend ici par discrimination, ainsi que les différentes typologies établies au fil des années et la possibilité de cumul, intersectionnalité ou consubstantialité.

2.2. La discrimination

Dans cette deuxième partie théorique, nous aborderons la notion de discrimination. Pour ce faire, nous commencerons par en établir une définition générale qui nous suivra tout au long de ce mémoire. De même, il sera également question d'en établir une typologie sur base des écrits dans le domaine de la psychologie duquel l'on extraira également une classification sur base de

ses *origines* ainsi que sur ses *niveaux*. Enfin, nous aborderons également les notions d'intersectionnalité, consubstantialité et de cumul des discriminations.

2.2.1. Qu'est-ce que la discrimination ? Définitions, typologies et exemples.

Selon le Dictionnaire de l'Académie Française, le substantif *discrimination* est un terme emprunté dans le courant du XIXe siècle avec une influence probable des termes anglais *discrimination* et latin *discriminatio*. Ce mot, désigne « l'action de distinguer, de séparer deux ou plusieurs éléments d'après les caractères distinctifs » ou encore « l'action de distinguer une personne, une catégorie de personnes ou un groupe humain en vue d'un traitement différent d'après des critères variables » (Académie Française, sd). Dès lors, en nous basant uniquement sur cette définition, nous pourrions affirmer que la discrimination pourrait tantôt avoir des effets positifs ; via un traitement plus favorable des personnes discriminées, tantôt des effets négatifs ; via un traitement plus défavorable des personnes discriminées. Or, dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéresserons uniquement à la discrimination telle que comprise dans le cadre des sciences sociales et de la psychologie et, plus particulièrement, des relations intergroupes et interindividuelles. Autrement dit, nous nous intéresserons à la discrimination ayant un impact négatif sur la personne qui la subit.

En effet, tel que souligné par Dovidio et ses pairs, le mot *discrimination* en sciences sociales a une connotation péjorative. Leur définition de la discrimination passe outre la simple distinction entre deux objets sociaux et vient s'appuyer sur le traitement inapproprié et injuste d'un groupe ou d'un de ses membres en raison de son appartenance au dit groupe (Dovidio, Hewstone, Glick, & Esses, 2010). Le centre interfédéral pour l'égalité des chance (UNIA), ajoutera une nuance à cette définition, à savoir « le traitement injuste d'une personne [ou groupe de personnes] sur base de caractéristiques personnelles » (UNIA, sd). Ces caractéristiques personnelles, aussi connues sous le nom de *critères protégés*, sont repris tel que suit dans l'article trois du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination du 12 Décembre 2008 :

Pour l'application du présent décret, on entend par : "Critères protégés" : la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, la conviction religieuse ou philosophique, un handicap, le sexe et les critères assimilés que sont la grossesse, l'accouchement et la maternité, ou encore le changement de sexe, l'identité de genre et l'expression de genre, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, une caractéristique physique

ou génétique, l'origine sociale ou la conviction syndicale;] (Service Public Fédéral de Justice, 2008).

Or, de toute évidence, la réalité des discriminations est bien plus complexe que cela.

Nancy Krieger ira plus loin dans sa définition de la discrimination, en argumentant que, conceptualisée de façon plus vaste la discrimination se réfère à toute forme d'expression ou d'institutionnalisation de rapports sociaux de dominance et d'oppression. Elle ajoutera à cela que la discrimination ne se constitue donc pas de traitements injustes aléatoires. Au contraire, il s'agit d'un phénomène socialement construit et sanctionné, justifié par une idéologie spécifique, et qui sera exprimé lors d'interactions entre des individus ainsi qu'entre des individus et des institutions, et ce de façon à maintenir les privilèges de membres des groupes dominants au détriment de ceux du groupe dominé. (1999, p. 301). En se basant sur cette définition, l'auteure propose une première typologie des discriminations telle que reprise sur le tableau ci-dessous. Le *type de discrimination* est donc défini sur base du ou des *critères protégés* à la source de cette discrimination, sur les rapports de force entre le constituant dominant et les groupes qui lui sont subordonnés, ainsi que sur l'idéologie justificative de cette discrimination.

De plus Krieger (1999) argumentera que malgré le partage d'un même fil conducteur de traitement inique systémique, la forme et le type des discriminations varient d'un cas à l'autre sur base de qui, sous quelle forme et à l'encontre de qui elle est exprimée. De cette manière, Krieger différencie les *formes de discrimination* suivantes : légale ou illégale, manifeste (flagrante) ou cachée (subtile), directe ou indirecte, et institutionnelle (organisationnelle), structurelle (systémique), ou interpersonnelle (individuelle).

L'auteure soulignera que même si la nomenclature de discriminations est très variable, les *discriminations institutionnelles ou organisationnelles* font référence aux politiques discriminatoires mises en place par l'État lui-même ou bien des organisations politiques non-étatiques. La *discrimination structurelle ou systémique*, quant à elle, fait référence à toutes les façons dont notre société promeut la discrimination. Enfin, la *discrimination interpersonnelle ou individuelle*, fait directement référence aux actions discriminatoires perçues directement entre les individus ; que ce soit dans leur rôle institutionnel (ex. employeur / employé) ou en tant que personnes publiques ou privées (ex. vendeur / client). Enfin, l'auteure argumentera qu'il est également important de prendre en compte l'*expression de la discrimination* (verbale, physique, sexuelle...), *l'endroit où a lieu la discrimination*, et *la portée des discriminations* (Krieger, 1999, pp. 301, 303).

<i>Type of Discrimination</i>	<i>Constituent Social Groups</i>		<i>Justifying Ideology</i>	<i>Material and Social Basis</i>
	<i>Dominant</i>	<i>Subordinate</i>		
Racial or Ethnic	White, Euro-American	People of colour	Racism	Conquest, slavery, skin colour, property
Gender	Men and boys	Woman and girls	Sexism	Property, gender roles, religion
Anti-gay or Anti-lesbian	Heterosexual	Lesbian, gay, bisexual, queer, transgender, transsexual	Heterosexism	Gender roles, religion
Disability	Able-bodied	Disabled	Ableism	Cost of enabling access
Age	Non-retired adults	Youth, elderly	Ageism	Family roles, property
Social-Class	Business owners, executives, professionals	Working class, poor	Class bias	Property, education

Tableau 2 Typologie des Discriminations, Nancy Krieger, 1999, pp. 298,299

Avec cette typologie, Krieger rejoint en quelque sorte celle qui avait déjà été établie par son pair Fred L. Pincus quelques années auparavant (1993). Assurément, selon ce dernier, les discriminations peuvent être classées en *trois grands niveaux* : la discrimination au niveau individuel, la discrimination au niveau institutionnel et, enfin, la discrimination au niveau structurel. Cependant, Pincus nuancera davantage les différences entre chacun de ces niveaux.

En effet, Pincus définira la discrimination au niveau individuel comme toute discrimination en provenance d'un membre d'un groupe « A » ayant pour intention de nuire ou différencier les membres d'un groupe « B ». La discrimination au niveau institutionnel, quant à elle, fera référence aux politiques implémentées par une institution dominante, ainsi qu'aux comportements individuels des membres de cette institution dont l'intention est de nuire ou différencier les membres d'un groupe différent du leur et qui leur est subordonné. Enfin, la discrimination au niveau structurel, s'intéressera d'avantage aux politiques des institutions dominantes ainsi qu'aux comportements individuels de chacun de leurs membres ; tous deux à priori neutres et non-discriminants, mais qui nuisent aux membres d'un autre groupe ou les différencient malgré tout (Pincus F. L., 1994, pp. 82-87).

De cette façon, selon Pincus, les discriminations au niveau individuel n'ont *a priori* aucun lien avec l'appartenance de l'acteur à un groupe social dominant¹. Autrement dit, tout le monde peut discriminer. *A contrario*, les discriminations aux niveaux institutionnel et structurel sont généralement produites par les membres d'un groupe dominant ; celui qui, par définition, contrôle les institutions (Pincus F. , 1996, p. 189). Cependant, il ajoutera à cela qu'il est théoriquement possible d'avoir un gouvernement local dirigé par une minorité (ethnique, sexuelle...) à la source de discriminations vis-à-vis de la majorité (p. 190). Selon l'auteur, l'intérêt de parler en termes de discrimination individuelle est de rendre compte que tant le groupe dominant que les minorités peuvent tous deux "act in nasty ways toward one another" (1996, p. 190).

Sur les discriminations organisationnelles ou institutionnelles, les auteurs de *Measuring Racial Discrimination* ajouteront que si elles ont lieu, c'est car les organisations et institutions ont tendance à refléter les biais et comportements des personnes qui les contrôlent (National Research Council; Division of Behavioural and Social Sciences and Education; Committee on National Statistics; Panel on Methods for Assessing Discrimination, 2004). Cette approche constructiviste des discriminations institutionnelles sera aussi partagée par Dovidio et ses pairs qui ajouteront que même si les préjugés et comportements discriminatoires des individus à charge des organisations peuvent se traduire dans des actions institutionnelles partageant la même nature discriminatoire, les discriminations institutionnelles ne dépendent pas de la *participation active* de leurs membres. En effet, ces discriminations institutionnelles ont le plus souvent lieu sans que les membres ne s'en rendent compte. (Dovidio, Hewstone, Glick, & Esses, 2010, pp. 10, 11).

Indeed, people often do not recognize the existence of institutional discrimination because laws (typically assumed to be right and moral) and long-standing or 'ritualized' practices seem 'normal'. Furthermore, ideologies [...] justify 'the way things are done'. The media and public discourse also often direct attention from potential institutional biases (*Ibid.*)

¹ L'auteur utilise ici le terme dominant pour faire référence au groupe social qui détient le plus de pouvoir, tandis que le terme minorité fait référence au manque du dit pouvoir. Aucune référence n'est faite à la taille des groupes.

Enfin, la discrimination au niveau structurel de Pincus est l'équivalent de ce que les lois belges qualifient de discrimination indirecte : « une mesure à première vue neutre qui entraîne malgré tout des effets discriminatoires [comme par exemple] si les animaux sont interdits dans un café, cela signifie qu'une personne malvoyante accompagnée d'un chien d'assistance ne peut pas y avoir accès non plus » (UNIA). Les discriminations individuelles et institutionnelles sont, quant à elles, toutes deux des formes de discrimination directe.

Niveaux de Discrimination					
Krieger (1999)			Pincus (1994)		
<i>Individuel</i>	<i>Institutionnel</i>	<i>Structurel</i>	<i>Individuel</i>	<i>Institutionnel</i>	<i>Structurel</i>
Intention de nuire ou différencier.	Intention de nuire ou différencier.	Intention de nuire ou différencier.	Intention de nuire ou différencier.	Intention de nuire ou différencier.	Pas d'intention de nuire ou différencier.
Origine individuelle	Origine étatique ou institutionnelle	Origine sociétale	Origine individuelle.	Origine institutionnelle et individuelle.	Origine institutionnelle et individuelle.
Cadre institutionnel possible	Du groupe dominant vers le groupe subordonné	Du groupe dominant vers le groupe subordonné	Pas de rapports dominance/subordination	Du groupe dominant vers le groupe subordonné	Du groupe dominant vers le groupe subordonné
Du groupe dominant vers le groupe subordonné					

Tableau 3 Tableau Comparatif des Niveaux de Discrimination selon Krieger (1999) et Pincus (1994) – Élaboré par l'auteur

Dans le quatrième chapitre de *Measuring Racial Discrimination* (National Research Council; Division of Behavioural and Social Sciences and Education; Committee on National Statistics; Panel on Methods for Assessing Discrimination, 2004, pp. 55-70), les auteurs viennent ajouter à cette classification trois types de discriminations supplémentaires prenant source dans les niveaux individuels et institutionnels tels que décrits par Pincus : la discrimination explicite et intentionnelle, la discrimination subtile, inconsciente et automatique, et la discrimination statistique et le profilage.

En premier lieu, dans la catégorie des discrimination explicites et intentionnelles, les auteurs citeront le séquençage des comportements discriminants tel qu'établi par Gordon Allport (*The Nature of Prejudice*, 1954). En effet, dans cet ouvrage phare de la psychologie américaine, l'auteur parlera de cinq étapes discriminatoires bien distinctes, plus généralement connues sous le nom d'*Échelle d'Allport*. Dans cette échelle nous retrouvons :

- i. L'antagonisme verbal : insultes ou commentaires désobligeants en présence ou pas de la victime. Avec l'antagonisme non-verbal, il contribue à la création d'un

environnement hostile qui mettra en désavantage les victimes de ces comportements.

- ii. L'évitement : implique le choix de rester dans le confort de son propre groupe ; qu'il soit ethnique, sexuel, religieux..., (*ingroup*) au détriment des interactions avec les membres d'un autre groupe (*outgroup*).
- iii. La ségrégation : exclusion active de membre d'un groupe minoritaire des processus d'allocation de ressources et de l'accès aux institutions.
- iv. Les attaques physiques
- v. L'extermination

Nous arrivons ensuite aux discriminations subtiles, inconscientes et automatiques, parmi lesquelles nous retrouvons ce que les auteurs qualifieront de préjugés subtils. Ils argumenteront que même si *a priori* ces préjugés ne résultent pas forcément dans des cas de discrimination, ils peuvent servir d'entrée dans des rapports sociaux plus pervers donnant accès aux deux premières étapes de l'Échelle d'Allport. En psychologie, ces préjugés sont le plus souvent décrits comme "a set of unconscious beliefs and associations that affect the attitudes and behaviours of the ingroup toward members of the outgroup" (National Research Council; Division of Behavioural and Social Sciences and Education; Committee on National Statistics; Panel on Methods for Assessing Discrimination, 2004). Selon les auteurs, cette forme de préjugés subtils se décline à son tour en trois catégories : les préjugés indirects, les préjugés automatiques, et les préjugés ambigus.

Makkonen (2002) ajoutera une nuance supplémentaire aux préjugés tels que décrits ci-dessus, en affirmant que

[...] Prejudices arguably determine the overall tendency of a person to discriminate, but cannot predict specific single acts with accuracy. One should not assume a 100% correlation between attitudes [prejudice] and behaviours [discrimination], however: some people may be biased but nevertheless act fairly, while some people may discriminate but not be biased. Very much depends on the specifics of the situation: how socially acceptable or unacceptable it is to discriminate, are there any "costs" to discrimination, is there surveillance [...] (Timo Makkonen, 2002, p. 8)

Enfin, les auteurs aborderont la discrimination statistique et le profilage, qu'ils définiront comme étant l'usage de croyances générales sur un groupe donné afin de prendre des décisions, souvent négatives, sur un individu appartenant au dit groupe. Ce genre de

discriminations pourrait avoir comme conséquence une modification des comportements des membres d'une communauté minoritaire s'il s'attendent à en être victimes.

Dans cette partie théorique nous offrons un bref aperçu des différentes définitions et typologies des discriminations qui nous permet de rendre compte d'à quel point le sujet est vaste et perméable. Or, afin de mieux mener cette étude il sera nécessaire de le restreindre davantage, ainsi que de poser une nomenclature plus hétérogène. De plus, certaines précisions supplémentaires devront être apportées.

Dès lors, tout au long de ce travail, nous utiliserons le mot *discrimination* pour faire référence à tout type de comportement *négatif* envers une personne ou groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques personnelles ou leur appartenance à un groupe ou à une catégorie sociale et ce indépendamment des rapports de force entre le discriminé et le discriminant. Autrement dit, nous nous rangeons du côté de Pincus en affirmant que tout le monde peut discriminer indépendamment de son appartenance à une majorité dominante.

De plus, afin de ne pas nous perdre dans les méandres typologiques des discriminations proposés par les auteurs abordés ci-dessus, nous privilégierons la nomenclature suivante : *niveaux des discriminations* fera référence à l'échelle des discriminations telle qu'établie par Gordon Allport. *Nature des discriminations* fera référence à ce que Nancy Krieger qualifiait de type des discriminations. Autrement dit, nous ferons référence aux *caractéristiques personnelles* qui se trouvent à la source des discriminations (ethnie, genre, âge, sexualité...etc.)

Enfin, nous parlerons d'*origine des discriminations* pour faire référence à ce que Pincus et Krieger qualifient de niveaux de discriminations. Ici, nous serons à cheval entre les deux auteurs, et proposerons la catégorisation suivante :

- *Origine individuelle ou sociale*, fera référence à toute acte discriminatoire de la part d'un individu ou groupe d'individus dont la personnalité est privée, à l'encontre d'individus ou groupes d'individus dont la personnalité est aussi privée.
- *Origine gouvernementale ou politique*, fera référence à tout acte discriminatoire de la part du gouvernement, l'un de ses organes officiels ou l'un de ses représentants en tant que personnes publiques à l'encontre d'individus ou groupes d'individus dont la personne est privée. Nous inclurons également dans ce volet toute organisation ou membre d'une organisation non-gouvernementale, mais dont la finalité est malgré tout politique (lobbys, think-tanks, ONGs...etc.)

- Enfin, nous nous intéresserons aussi à l'*origine médiatique* des discriminations, à savoir la discrimination en provenance de tout type de média, qu'il soit télévisé ou écrit, officiel ou pas...etc.

Finalement, dans une moindre mesure, vu notre population d'étude, il nous semblait également nécessaire de tenir compte de la possibilité du cumul des discriminations. En effet, de nombreux auteurs et auteures ont étudié cette possibilité de cumulation au travers des théories dites d'intersectionnalité ou consubstantialité.

2.2.2. Le cumul des discriminations, l'intersectionnalité des discriminations et/ou la consubstantialité des rapports sociaux ?

La discrimination dite *intersectionnelle*, fut théorisée par première fois par la juriste Kimberley Crenshaw dans les années 1980 ; une époque pendant laquelle les politiques publiques et le droit antidiscriminatoire étasuniens ne parvenaient pas à remédier à la spécificité des discriminations et marginalités subies par les femmes afro-américaines (Garbin, 2014-2015). En effet, celles-ci se situaient « à l'intersection de plusieurs rapports de pouvoir » (Fassa, Roca Escoda, & Lépinard, 2016). Dans ses différents écrits dont surgira le mouvement du *Black Feminism*, Crenshaw abordera la nécessité de modifier l'approche de ces discriminations. En effet, elle argumentera que leur simple addition ne suffit pas pour appréhender la spécificité des rapports de domination, au lieu de cela, il est nécessaire de tenir compte et de comprendre la façon dont ces deux types de discrimination s'imbriquent pour en créer une nouvelle. Cette vision de la discrimination intersectionnelle sera aussi partagée par Nancy Krieger, qui utilisera les données recensées par un centre d'études étasuniens sur le racisme genré pour appuyer cette argumentation :

Recent U.S. scholarship on gendered racism, for example, has begun to examine how, in a context of overall negative stereotypical portrayals of black Americans as lazy and unintelligent (41, 42), black women—as *black women*—are stereotyped, as Patricia Collins has observed, as “mammies, matriarchs, welfare recipients and hot mammas” (43, p. 67), while black men—as *black men*—are stereotyped as criminals and rapists (25, 27, 43, 44). Understanding discrimination experienced by black women and men thus requires considering the salience of both their race/ethnicity and gender (Embodying Inequality: A Review of

Le concept de discrimination intersectionnelle est donc une tentative de dépassement d'une vision des discriminations et de son système légal tous deux fondés sur des « catégories sociales mutuellement exclusives » (Garbin, 2014-2015, p. 14). De fait, l'intention première de cette nouvelle théorisation des discriminations sera de mettre fin à la vision des inégalités et des discriminations comme étant fondées sur un seul référentiel, pour donner pied à une étude de ces phénomènes sur base de la possible multiplicité des facteurs se trouvant à leur source (Garbin, 2014-2015, pp. 14-16). Bien que soulevé par Creenshsaw, le concept de discrimination intersectionnelle sera abordé en tant que paradigme pour la première fois par Patricia Hill Collins dans les années 2000. Ce paradigme sera ensuite formalisée pour la première fois par la politologue Ange-Marie Hancock (Bilge, 2009, p. 71).

De notre côté de l'atlantique, et de façon presque simultanée, Danièle Kergoat (1978) venait à bout du concept de *consubstantialité* des rapports sociaux : une nouvelle théorie des discriminations qui se désintéressera momentanément de l'aspect racial ; jugé par le milieu académique francophone comme trop focalisé sur une expérience identitaire trop spécifique aux femmes afro-américaines, pour s'intéresser à l'imbrication des rapports sociaux de sexe et le capitalisme. En effet, son travail sera

[...] particulièrement illustratif d'une volonté d'échapper à la réduction que les théories marxistes des années 70 faisaient subir aux rapports sociaux de sexe, considérés comme dérivés de l'oppression de classe. D. Kergoat montre au contraire que la condition des ouvrières forme un « système intégré » dans lequel les effets du capitalisme ne sont pas subis de la même façon par les hommes et par les femmes. La classe et le sexe ne s'additionnent pas comme des propriétés indépendantes mais se construisent mutuellement dans la société salariale capitaliste (Jaunait & Chauvain, 2012, p. 15).

Or, selon d'autres auteures telles que Sirma Bilge, « la force de l'intersectionnalité est justement d'être suffisamment vague pour pouvoir rassembler deux des plus importants courants du féminisme contemporain [...] la théorie féministe noire et la pensée féministe postmoderne/poststructuraliste » (Théorisations féministes de l'intersectionnalité, 2009, p. 72). Malgré les différences de conceptualisation entre ces deux « nouvelles » théories, Danièle Kergoat elle-même affirmera que leur mise en concurrence serait tout à fait vaine (Kergoat & Galerand, 2014, p. 46).

Bien que ces théories constituent la pierre angulaire des études les plus récentes sur la discrimination ; et plus particulièrement sur la discrimination des femmes, cette étude optera pour une approche théorique à cheval sur l'intersectionnalité et la consubstantialité, mais dont l'analyse finale des différentes discriminations se fait de façon individuelle et non de façon cumulative. En effet, nous baserons notre analyse sur ce que Makkoken qualifiait de *discriminations multiples*, à savoir

[...] a situation in which one person suffers from discrimination on several grounds, but in a manner in which discrimination takes place on one ground at a time. This is basically the recognition of the accumulation of distinct discrimination experiences [...] Because of its mathematical connotation, the term “multiple” should *not* be used in connection with situation in which different grounds operate simultaneously and not separately (Multiple, compound and intersectional discrimination: bringing the experience of the most marginalized to the fore, 2002, p. 10)

Assurément, bien que ce travail ne remette pas en cause l'existence de discriminations intersectionnelles chez les femmes musulmanes voilées (celles-ci ont d'ailleurs déjà été répertoriées et étudiées par de nombreux auteurs et auteures tels que Ast et Spielhaus (sd.), Makkoken (2002), Zimmerman (2014), Unkelbach, Schneider, Gode et Senft (2010), Jasperse, Ward et E. Jose (2012) ou encore De Palma et Cruz Lopez (2014)) celui-ci s'intéressera davantage à l'aspect quantitatif des différentes discriminations subies par ces femmes ainsi qu'à leur aspect qualitatif individuel. En effet, les théories sur l'intersectionnalité et la consubstantialité des discriminations s'intéressent au *changement de nature des discriminations lors du cumul de deux ou plusieurs discriminations de nature différente*. Par exemple, l'on entend souvent que les femmes musulmanes voilées sont des femmes soumises ou encore extrémistes. Cette qualification résulte d'une logique purement intersectionnelle ou nous rencontrons à la fois des discriminations sur le *sexe, la religion et la tenue vestimentaire de la victime*. De notre côté, nous aborderons une logique plutôt *cumulative* des discriminations sur base d'interrogations individuelles sur chaque type de discrimination dont nos participantes pensent avoir été victimes.

À travers ce chapitre théorique, nous avons mis en lumière les deux grandes théories que nous mobiliserons tout au long du mémoire, tout en soulignant l'éventuelle relation de causalité entre les deux sur laquelle portera notre analyse. Une causalité qui ; bien que pointée du doigt par différents auteurs, reste un sentier très inexploré par les politistes et sociologues en tout genre. Cette mise en lumière nous a permis d'extraire de ces deux courants théoriques extrêmement vastes des définitions qui, bien qu'elles restent assez générales, sont plus spécifiques et plus adaptées à notre cas d'étude. De façon similaire, ce chapitre nous a également permis de revoir les différentes typologies et analyses réalisées au fil des années, grâce auxquelles nous avons pu poser des choix théoriques qui se répercuteront lors de la présentation de notre analyse.

3. Cadre Méthodologique

Comme souligné par Quivy et Van Campenhoudt, « la recherche en sciences sociales suit une démarche analogue à celle d'un chercheur de pétrole. Ce n'est pas en forant n'importe où que celui-ci trouvera ce qu'il recherche » (Manuel de Recherche en Sciences Sociales, 1988, p. 3). En effet, tout chercheur se doit d'établir avant tout une *méthode de recherche*. De plus, il me semble également important de rappeler que, tout comme Quivy et Van Campenhoudt, j'entends par recherche scientifique tout type de recherche réalisée par un service ou un centre de recherche universitaire (p.7).

Comme la plupart des travaux de recherche, le mien a commencé par ce que l'on connaît plus couramment sous le nom de « chaos originel » (p.9) : je savais vaguement ce que je voulais étudier, mais je ne savais pas comment aborder la question. En effet, à l'origine, mon sujet de mémoire abordait *le retrait du religieux de la sphère publique vers la sphère privée*, un sujet pour lequel mes connaissances se limitaient à de la culture générale ainsi qu'à ma propre subjectivité et à ma curiosité.

Ma première étape méthodologique a été donc *la rupture* : l'un des trois mots clés dans le domaine des recherches sociales. En effet, il s'agit de l'étape la plus cruciale à la réalisation de recherches scientifiques en toute objectivité : le chercheur doit se débarrasser de son bagage « théorique », des apparences immédiates et de ses partis pris avant de se lancer dans ses recherches (Quivy & Van Campenhoudt, 1988, p. p.16).

Dans l'optique de faire rupture avec mes connaissances sur le sujet, j'ai suivi les étapes proposées par les Quivy et Van Campenhoudt, à savoir :

- I. L'établissement d'une question de départ.
- II. L'exploration : lectures (et entretiens) exploratoires.
- III. Établissement de la problématique.

En parallèle, le problème principal était de sortir au plus vite de ce « chaos originel » d'une nouvelle recherche. Pour ce faire, j'ai également accordé beaucoup d'importance à l'une des erreurs à ne pas commettre décrite par ces mêmes auteurs : la gloutonnerie livresque ou statistique. Une erreur de débutant qui m'aura fait « perdre » énormément de temps dans des lectures qui se sont avérées complètement inutiles.

Cette première étape m'a permis d'établir plusieurs grandes questions de recherche : une pour chaque problématique à traiter. Cependant, étant donné que le sujet restait extrêmement vaste, j'ai dans un premier temps mené des lectures très générales sur les différents sujets afin d'y réaliser un bref état de l'art et voir si ceux-ci pouvaient être découpés

en plusieurs sous- catégories. J'ai ensuite, pour chacune d'entre elles, formulé une question de recherche plus spécifique me permettant de faire des recherches plus adaptées et de façon plus efficace. Pour l'énonciation de chacune de ces sous-questions, j'ai également suivi les consignes et exemples de Quivy et Van Campenhoudt, selon qui toute bonne question de recherche doit être claire, concise et univoque, réaliste, aborder une étude de ce qui existe et avoir une intention compréhensive ou explicative et non moralisatrice ou philosophique (p.33).

De cette façon, de la même manière que pour le reste des méthodes de recherche adoptées lors de la réalisation de ce mémoire, je me suis basé sur les critères de lecture établis par le manuel de recherche, à savoir : des lectures avec des liens apparents sur la question de départ, de dimension raisonnable et aux approches diversifiées avec des plages de temps consacrées à la réflexion personnelle (p.44).

Enfin, une étape souvent négligée en recherches sociales est le croisement de bibliographies des textes lus. En effet, cette étape permet au chercheur non seulement d'établir les auteurs et auteures phares dans le domaine recherche, mais aussi de déterminer le moment où le tour de la littérature existante a été fait.

C'est grâce à la répétition de ces plusieurs étapes méthodologiques de base que j'ai pu réaliser un travail de recherche dit *en entonnoir* ; en passant d'un *thème* extrêmement vaste pour lesquels mes connaissances se limitaient à de la simple curiosité, à l'élaboration d'une question de recherche bien plus concrète et terre à terre au vu de la nature limitée d'un travail de fin d'études comme celui-ci.

3.1.1. Difficultés rencontrées lors de la collecte de données :

En premier lieu, il est important de souligner que l'intention de ce mémoire était de répondre à ses questionnements par le biais d'une *posture compréhensive* selon laquelle les objets politiques et sociaux ne peuvent être intelligibles que si l'on s'intéresse aux interprétations et aux significations que les auteurs en donnent. En d'autres mots, bien que nous ne remettions aucunement en doute les études qualitatives et quantitatives déjà réalisées sur le sujet des discriminations et de l'intérêt et la participation politique, notre intention était de mener à bien une analyse en nous rapportant uniquement aux témoignages de nos répondantes à partir desquels auraient été effectués des liens avec les théories susmentionnées.

En vue de cet objectif, il me paraissait donc opportun de compléter mon analyse quantitative grâce à des entretiens de visu semi-directifs. Or, tout comme lors de ma dernière étude concernant les femmes musulmanes voilées sur la signification du voile, je me suis retrouvé face à réponses négatives ou des non-réponses lors de mes demandes d'entretien.

Afin de contourner cela, je me suis retourné vers deux jeunes femmes musulmanes voilées que j'avais déjà interviewées l'année dernière et avec qui j'avais gardé contact via plusieurs réseaux sociaux afin de voir si celles-ci seraient d'accord de participer à une nouvelle enquête ainsi que de me mettre en contact avec d'autres femmes voilées de leur réseau. Après les avoir contactées et relancées plusieurs fois, toutes deux m'ont annoncé avoir un emploi du temps très surchargé et que leurs connaissances n'étaient pas d'accord de participer à des entretiens sur le sujet. Au vu de la situation, je me suis également permis d'interpeller des femmes musulmanes voilées dans la rue afin de leur expliquer brièvement mon sujet de recherche et voir si elles seraient d'accord de participer à des entretiens. Cependant, cette technique non seulement n'a pas porté ses fruits, mais en plus de cela elle m'a valu une mauvaise surprise.

En effet, l'une des femmes que j'ai interpellées habite dans la même rue que moi. En sachant cela et qu'on se dit poliment bonjour quand on se croise, je me suis permis de lui poser la question. À ma grande surprise, cette jeune femme m'a rétorqué un « comment sais-tu que je suis musulmane ? » de façon très agressive. Je lui ai donc expliqué que je l'avais déjà croisée à plusieurs reprises avec sa mère, qui elle est voilée, et que donc j'en avais conclu qu'elle l'était aussi. Je lui ai également expliqué que je ne portais aucunement de jugement envers leur religion, qu'il s'agissait d'un travail universitaire très strict et je me suis excusé de l'avoir offensée. Face à mes explications cette fille me répond qu'elle ne veut pas participer à mon enquête et que je la « dérange ». Sans vouloir me montrer trop insistant, je m'excuse à nouveau et je rentre chez moi en pensant que notre rencontre s'en arrêta là. Or, aux alentours de 23h00 quelqu'un sonne à mon parlophone. En répondant un jeune garçon d'une quinzaine d'années me demande si je suis « celui qui est venu poser des questions plus haut dans la rue », je lui réponds affirmativement et il me dit « je suis là, tu peux descendre ». J'explique au jeune garçon qu'il est tard et que j'ai des invités à la maison, mais que je peux passer demain quand il le souhaite pendant la journée à ce qu'il répond « non, tu vas arrêter de poser des questions » après quoi le jeune garçon s'éloigne de chez moi et je remarque qu'il est accompagné d'un monsieur bien plus âgé qui se cachait en dehors de la zone de vision du parlophone du bâtiment.

Face à cette situation, je me suis donc retourné vers plusieurs organisations à Bruxelles militant pour les droits des femmes musulmanes voilées telles que *Raz el Hannut* et le *Collectif les Cannelles* ainsi que vers le *Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique* (CCIB) et *Karmah* ; une association de promotion des droits des femmes musulmanes belges. Or, je me suis à nouveau trouvé face à des non-réponses ou des réponses négatives de la part de plusieurs membres de ces organisations, soit en raison d'un manque de temps, soit pour des questions

d'anonymat. De cette façon, bien je maintiens que l'agrémentation d'entretiens n'aurait pu être que positive, la présente analyse ne se fera que sur base des réponses obtenues aux questionnaires, ce qui nous mène directement aux limites de ce travail.

3.1.2. Limites méthodologiques

Bien que la réalisation d'un questionnaire en ligne m'ait permis de collecter des données sur les femmes musulmanes voilées, ces données restent malgré tout limitées. Il convient donc d'attirer l'attention sur plusieurs aspects de celles-ci.

Tout premièrement, les données recueillies ne sont aucunement représentatives de mes échantillons. Celles-ci ne peuvent donc aucunement être utilisées à des fins de généralisations des discriminations et de l'intérêt politique des femmes en Belgique.

En outre, il convient également de souligner la nature mixte de l'échantillon de femmes musulmanes voilées. En effet, que très peu de femmes répondaient au questionnaire les premiers jours. Je me suis donc permis de continuer d'interpeller des femmes musulmanes voilées dans les rues de Mons afin de leur demander de participer au questionnaire. De plus, j'ai également demandé aux deux filles mentionnées ci-dessus créer des groupes de messagerie privée sur Facebook avec leurs amies voilées pour y partager mon questionnaire. Cet échantillon est donc à la fois probabiliste et non probabiliste.

De plus, les trois échantillons comportent des tailles fort différentes et restent à la fois très petits. Ceci fait qu'ils sont très sensibles aux valeurs extrêmes enregistrées dans les questionnaires, et qu'ils sont très difficilement comparables entre eux uniquement sur base des réponses aux questionnaires. L'analyse s'appuiera donc plus que prévu sur les théories existantes et les enquêtes préalables afin d'interpréter les résultats le mieux possible.

4. Cadre Analytique

Dans cette partie, il sera question de répondre au mieux à notre question de recherche : *la discrimination influence-t-elle les niveaux d'intérêt et de participation politiques de ses victimes ?*

Pour ce faire, nous avons décidé de procéder en plusieurs étapes. Tout premièrement, nous présenterons les résultats obtenus à nos questionnaires grâce à des analyses statistiques descriptives de base. Nous procéderons ensuite à l'interprétation de ces données grâce aux théories existantes et aux études préalables sur le sujet.

Après avoir répété ces deux étapes pour chacune de nos variables, nous essayerons d'effectuer des liens mathématiques de corrélation entre celles-ci afin de voir si la discrimination augmente, diminue ou n'affecte pas les taux d'intérêt et de participation politique. Enfin, dans la mesure du possible, nous mettrons également en lumière ces résultats grâce aux théories existantes et aux études préalables avant de conclure notre analyse.

4.1. Statistiques descriptives des discriminations : résultats du questionnaire

L'une des premières questions que nous avons posées sur les discriminations concernait la fréquence de celles-ci. Pour ce faire, les répondantes se trouvaient face à une échelle de Likert où le premier niveau signifiait qu'elles n'ont jamais été discriminées, et le niveau cinq qu'elles sont discriminées quotidiennement. Cette première question nous a permis de vérifier s'il existe des différences quant à la fréquence des discriminations entre nos échantillons ; une différence qui, selon nos hypothèses, pourrait influencer le taux de participation et d'intérêt politique des victimes. Nous avons ensuite poursuivi avec une question à choix multiples sur la nature de ces discriminations afin de voir quels sont les facteurs le plus souvent à l'origine de celles-ci.

Concernant cet aspect, nous avons repris pour notre questionnaire la typologie des discriminations telle qu'établie par Nancy Krieger et reprise plus haut dans ce document. Or, nous y avons notamment introduit un volet supplémentaire sur la discrimination religieuse. De même, bien que les données aient été recueillies sur la discrimination sur base d'autres *critères protégés* ainsi que sur d'autres facteurs personnelles (apparence physique, choix vestimentaires, âge, handicap...etc), ces variables ont toutes été regroupées en une unique colonne « autres » en raison de leur faible taux de réponses individuelles (en cas de besoin, les pourcentages de chaque catégorie sont explicités lors de la description statistique des résultats). Il est également important de rappeler que, comme indiqué dans la partie théorique de ce mémoire, nous utiliserons le terme **nature des discriminations** pour faire référence à ce que Krieger

qualifiait de **type de discrimination**. Dans ce volet on retiendra donc principalement trois natures discriminatoires : ***le sexisme, le racisme et la discrimination religieuse***.

Pour notre échantillon de *femmes musulmanes voilées*, l'on retrouve une moyenne des fréquences des discriminations de 2,83 avec un double mode aux niveaux 2 et 3. Nous remarquons également qu'aucune des répondantes appartenant à cet échantillon affirme n'avoir jamais été discriminée. Il est également important de souligner une forte asymétrie de la courbe gaussienne du côté droit de la médiane. En effet, l'on retrouve pour cet échantillon une forte concentration des réponses aux niveaux 2 et 3 de notre échelle, avec un pourcentage cumulé de 83,3%. Quant à la nature des discriminations subies par ces femmes l'on observe taux de discrimination religieuse de 93,3%, et des taux de discrimination raciale et sexiste de 13,3%. Enfin, 53,3% de ces femmes affirment également avoir été victimes d'autres types de discrimination, notamment par rapport à leur âge et leur apparence physique.

Nous observons une très faible variation quant à la fréquence des discriminations pour les *femmes musulmanes non voilées*. En effet, la moyenne des discriminations pour cet échantillon passe à 2,9 avec un mode situé au troisième niveau de l'échelle. Bien que ces variations soient faibles, il est intéressant de noter une plus forte concentration des résultats entre le deuxième et le quatrième niveau avec comme résultat une courbe gaussienne à peu de chose près symétrique. Nous retrouvons ici également un taux élevé de discriminations religieuses avec un score de 76%, un taux de discriminations sexistes de 20% et un taux de discriminations raciales de 52%. Enfin, 32% de cet échantillon affirme également avoir été discriminé sur base d'autres facteurs.

Enfin, c'est dans notre échantillon *femmes non musulmanes* que nous retrouvons la moyenne des discriminations la plus basse ; avec un taux de 2,5 et un mode fixé au niveau deux de notre échelle. Nous remarquons également ici une distribution relativement symétrique avec des plus hauts taux de réponses aux niveaux 2 et 4 avec un taux d'asymétrie de 0,062. Quant à la nature des discriminations, seule une répondante affirme en avoir été victime, tandis que 57,9% affirme avoir été victime de discriminations sexistes et 9,7% de discriminations racistes. Finalement, nous observons ici un taux bien plus élevé de discriminations autres avec un score de 71%. L'on retrouve principalement parmi celles-ci des discriminations sur l'apparence physique ou les choix vestimentaires de la personne.

Nous nous sommes ensuite intéressés aux ***niveaux des discriminations***. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur l'*échelle d'Allport* mentionnée dans la partie théorique de ce mémoire pour en établir une question à choix multiples sur base des différents niveaux de celle-ci, avec

la possibilité d'ajouter des réponses supplémentaires. En ont résulté des réponses pouvant être classifiés en *trois niveaux*, à savoir *l'antagonisme verbal ou non-verbal, l'évitement et la violence physique*.

Concernant le premier niveau, 40% des *femmes musulmanes voilées* affirme avoir été victime de gestes offensifs, 80% affirme subir des regards inappropriés, 53% affirme être victimes d'insultes et 53% affirme être victime de moqueries. De façon générale, 56,5% de cet échantillon affirme donc être victime *d'antagonisme verbal ou non verbal*. Pour ce qui est de *l'évitement*, 46,7% de ce cet échantillon affirme en avoir été victime et une seule affirme avoir souffert des *violences physiques*. Il est important de signaler que cette répondante avait accepté d'être recontactée par email pour des questions de suivi. Concernant ces violences, la répondante a expliqué en avoir été victime pendant sa jeunesse.

« Lors de ma période de première secondaire à fin 2ème +- j'étais garçon manqué et les gens n'acceptent pas la différence et cela m'a valu plusieurs bagarres avec surtout des filles mais aussi des garçons, ça commençait par des insultes au quotidien puis au final je m'énervais et envoyait des coups »

Parmi les *femmes musulmanes non voilées*, 21% affirme avoir été victime de gestes offensifs, 69% de regards inappropriés, 56% d'insultes et 60% de moqueries. De façon générale, 51,5% de cet échantillon affirme donc être victime *d'antagonisme verbal ou non verbal* ; un taux fort proche de celui des *femmes musulmanes voilées*. Un écart entre les deux vient cependant se creuser au niveau de *l'évitement*, avec un taux de 16%. Enfin, nous observons aussi une augmentation du taux de répondantes ayant souffert des *violences physiques*, avec un pourcentage de 17.4%. Contrairement à la répondante de l'échantillon précédent, aucune de ces répondantes n'a accepté d'être recontactée pour des questions de suivi.

Enfin, chez les *femmes non musulmanes*, 14% ont été victimes de regards offensifs, 61% de regards inappropriés, 50% d'insultes et 50% de moqueries. De façon générale, 43,75% de cet échantillon affirme donc être victime *d'antagonisme verbal ou non verbal*. Concernant *l'évitement* et les *violences physiques* subis par cet échantillon, ceux-ci obtiennent des taux de 19,4% et 1,6% respectivement.

De plus, nous nous sommes également intéressés aux *lieux où nos répondantes se sont déjà senties discriminées* afin de mieux compléter notre analyse sur les *origines des*

*discriminations*². La question a été posée sous forme de choix multiple avec, ici aussi, la possibilité d'ajouter des lieux non présents dans la liste.

Pour notre échantillon de *femmes musulmanes voilées*, nous remarquons une présence plus marquée des discriminations dans des *espaces publics* avec un taux de 86,7%, suivi par la discrimination dans l'*enseignement* avec un taux de 60%, un taux de discrimination lors la *recherche d'emploi ou au travail* de 33% et un taux e 13,3% pour des discriminations subies au sein d'une *administration publique*.

La hiérarchisation de ces discriminations reste la même pour notre échantillon de *femmes musulmanes non voilées* avec de taux de 64%, 60%, 40% et 12% respectivement. Il est cependant intéressant de noter ici l'apparition de nouveaux lieux de discriminations, à savoir les *contrôles de sécurité* ; avec un taux de 12%, et *auprès des professionnels de la santé* avec un taux de 4%.

Enfin, en ce qui concerne les *femmes non musulmanes*, les *espaces publics* restent en tête de liste avec un taux de 53,2%, suivis de l'*enseignement* avec 50%, des *recherches d'emploi ou au travail* avec 35,5% des *administrations publiques* avec 4,8% et des *contrôles de sécurité* et *auprès des professionnels de la santé* avec tous deux des taux de 1,6%.

Concernant l'origine, il nous a également semblé intéressant de questionner nos échantillons sur *les caractéristiques personnelles des individus à l'origine de ces discriminations*. Autrement dit, nous avons posé des questions sur le *genre, l'âge et les origines ethniques des personnes ayant discriminée nos répondantes* et ce de la façon suivante sous forme de choix multiples : « *les auteurs de ces discriminations sont le plus souvent...* »³.

Pour les *femmes musulmanes voilées*, les personnes à l'origines de ces discriminations sont des *personnes plus âgées*, avec un taux de réponses affirmatives de 100%. De plus, une seule personne affirme avoir été victime de discriminations de la part de personnes du même âge qu'elle. De façon similaire, 77% de cet échantillon affirme que la source se trouve souvent dans la *majorité ethnique ou religieuse belge (blanche, chrétienne)*, avec seulement une réponse affirmative pour « autres minorités ethniques ou religieuses » et « même minorité ethnique ou religieuse ». Enfin, le pourcentage d'*hommes et de femmes* discriminant les femmes musulmanes voilées reste assez proche avec des taux de 46% et 40% respectivement.

² Ce lien sera explicité davantage dans la partie d'interprétation des données obtenues.

³ Question n22 questionnaire. Voir Annexes.

Pour les *femmes musulmanes non voilées*, les personnes à l'origine de ces discriminations sont également le plus souvent des *personnes plus âgées*, avec un taux de réponses affirmatives de 75%. Or, il est intéressant de noter également un taux de 52% pour les *personnes du même âge* et de 13% pour les personnes plus jeunes. De façon semblable notre premier échantillon, dans le 73% des cas ces discriminations proviennent de la *majorité ethnique ou religieuse belge*, avec e taux de 17% et de 21% pour les mêmes minorités et les autres minorités respectivement. Enfin, la différence entre le sexe des discriminants est ici bien plus marquée avec un taux de 65% pour les *hommes* et de 34% pour les femmes.

Enfin, pour les *femmes non musulmanes*, les taux par rapport à l'âge de la personne discriminant sont plus équitablement répartis avec un taux de 55% pour les *personnes plus âgées* et 46% pour les *personnes du même âge*. La discrimination en provenance de personnes plus jeunes est quant à elle à hauteur de 14%. Concernant l'ethnie et la religion des personnes discriminantes, plus du *50% des répondantes ont répondu négativement aux trois possibilités*, ce qui résulte en des taux de *12% pour les autres minorités et 16% pour la majorité ethnique et/ou religieuse belge*. Enfin, la différence entre le sexe des discriminants est ici aussi bien plus marquée avec un taux de *66% pour les hommes* et de 19% pour les femmes.

De façon similaire, afin de compléter notre analyse sur l'origine des discriminations, nous avons également interrogé nos échantillons sur leur sentiment de discrimination vis-à-vis du gouvernement ou les politiciens, et ce *de façon directe*, afin de mieux jauger le taux de discriminations que nous avons qualifiées *d'origine politique ou gouvernementale*.

Pour ce faire, nous avons formulé la question sous forme d'affirmation, tel que suit : « *Je me suis déjà sentie directement discriminée par le gouvernement Belge ou des politiciens belge(s)* »⁴. Les répondantes se trouvaient alors face à une échelle de Likert où 1 signifie « *tout à fait en désaccord* » et 5 « *tout à fait d'accord* ». De plus, afin de compléter cette évaluation sur la discrimination politique ou gouvernementale, il nous a également semblé pertinent de questionner nos participantes sur leur connaissance de lois antidiscriminatoires et discriminatoires. Pour ce faire, nous avons introduit deux questions dans nos questionnaires formulées tel que suit :

1. « *Êtes-vous au courant de l'existence de lois belges antidiscriminatoires ? Nous entendons par là des lois qui interdisent et/ou pénalisent la discrimination* » //

⁴ Question n33 du questionnaire. Voir Annexes.

2. « Êtes-vous au courant de l'existence de lois belges discriminatoires ? Nous entendons par là des lois favorisant la discrimination »

Pour chacune de ces questions, nous leur avons ensuite demandé d'expliciter davantage en cas de réponse affirmative avec la question ouverte suivante :

1. « Si vous avez répondu oui à la question précédente, avez-vous un exemple ? »

La même ligne générale de questionnement direct sous forme d'affirmation a ensuite été reproduite afin d'évaluer le niveau de discrimination perçu en provenance des **médias**.

Pour notre échantillon de *femmes musulmanes voilées*, nous observons une asymétrie très marquée au niveau de la **discrimination gouvernementale ou politique**. En effet, 66,6% des participantes se situent sur les niveaux 4 et 5 de notre échelle ; avec un taux d'accord modérée de 13,3% et un mode situé au niveau d'accord le plus élevé. Cette concentration des réponses du côté droit de notre échelle est d'autant plus marqué au niveau de la **discrimination médiatique**, avec la totalité des réponses se situant entre les niveaux d'accord modéré (3) et extrême (5) ; le mode restant figé au cinquième niveau. Pour cet échantillon, les réponses générales moyennes sont de 4 et 4.47 pour les origines politiques et médiatiques respectivement.

		Gouvernement	Médias
N	Valide	15	15
	Manquant	0	0
Moyenne		4,00	4,47
Médiane		5,00	5,00
Mode		5	5
Écart type		1,254	,743
Variance		1,571	,552
Asymétrie		-,753	-1,074
Erreur standard d'asymétrie		,580	,580
Minimum		2	3
Maximum		5	5

Tableau 4 Discrimination Politique et Médiatique des femmes musulmanes voilées. Tableau élaboré par l'auteur.

Concernant les *discriminations d'origine politique ou gouvernementale* chez les *femmes musulmanes non voilées*, on observe des réponses plus dissipées avec, malgré cela, le 68% de nos répondantes situées entre les niveaux 3 et 5, entre lesquels sera par ailleurs partagé le mode de cette variable. *A contrario*, les réponses sur la *discrimination médiatique* se concentrent majoritairement du côté droit de notre échelle avec le mode au niveau 5 ; qui obtient par ailleurs un taux de réponses de non moins de 60%. Pour cet échantillon, les réponses générales moyennes sont de 3.16, 4.08 et pour les origines politiques et médiatiques respectivement.

		Gouvernement	Médias
N	Valide	25	25
	Manquant	0	0
Moyenne		3,16	4,08
Médiane		3,00	5,00
Mode		3 ^a	5
Ecart type		1,491	1,412
Variance		2,223	1,993
Asymétrie		-,133	-1,408
Erreur standard d'asymétrie		,464	,464
Minimum		1	1
Maximum		5	5

Tableau 5 Discrimination Politique et Médiatique des femmes musulmanes non voilées. Tableau élaboré par l'auteur.

Enfin, la concentration des réponses pour la *discrimination politique* et *médiatique* de nos *femmes non musulmanes* s'inversent avec une concentration bien plus marquée à gauche de notre échelle. En effet, le mode de la première se situe au niveau d'accord le plus bas de notre échelle avec un taux de réponses cumulées pour les trois premiers niveaux de 77%. Le même phénomène est observé pour la *discrimination médiatique* ou le pourcentage cumulé des trois premiers niveaux de notre échelle est de 68,9%. On observe cependant une plus forte concentration des réponses au niveau d'accord modéré, faisant ainsi du niveau 3 le mode de cette variable.

		Gouvernement	Médias
N	Valide	61	61
	Manquant	1	1
Moyenne		2,43	2,75
Médiane		2,00	3,00
Mode		1	3
Ecart type		1,322	1,374
Variance		1,749	1,889
Asymétrie		,455	,023
Erreur standard d'asymétrie		,306	,306
Minimum		1	1
Maximum		5	5

Tableau 6 Discrimination Politique et Médiatique des femmes non musulmanes. Tableau élaboré par l'auteur.

Pour finir, concernant les **lois antidiscriminatoires**, seules 40% des *femmes musulmanes voilées*, 32% des *femmes musulmanes non voilées* et 48,4% des *femmes non musulmanes* ont répondu affirmativement à cette question. Or, comme nous l'avons vu précédemment, tout type de discrimination est sanctionné par loi en Belgique ; notamment via la Constitution elle-même. Concernant les **lois discriminatoires**, 4,8% des *femmes non musulmanes* et 12% des *femmes musulmanes non voilées* ont répondu affirmativement à la question. Parmi ces réponses, l'on retrouve deux *femmes musulmanes non voilées* faisant directement référence aux *signes religieux ostentatoires* tel que suit⁵:

R.1 : « Les lois qui interdisent les signes religieux ostentatoire sont une forme de discrimination indirecte pour les personnes portant le voile ou la barbe par exemple ».

R.2 : « Le port du voile pour travailler juste WTF ».

Parmi les autres réponses, l'on retrouvera une seule autre mention de *discrimination légale* : la discrimination positive ; telle que reprise par la constitution. Nous y retrouverons aussi des mentions de comportement que les répondantes ont qualifié de discriminants. Or aucune de ces formes de discrimination n'est légalement encadré. Il s'agit notamment du renvoi d'immigrants dans leurs pays d'origines, de mésentente entre les gouvernement wallon et flamand et de comportements discriminants au niveau de l'organisation scolaire.

⁵ Voir Annexes.

4.2. Statistiques descriptives de l'intérêt et la participation politique : résultats du questionnaire

Nous nous sommes ensuite intéressés aux taux d'intérêt et de participation politique des répondantes. Pour ce faire, nous nous sommes principalement basés sur une enquête menée par Bernard Fournier (Université de Liège) et ses collègues sur 17 ans d'intervalle et composée de « 250 indicateurs sur les attitudes et les comportements politiques des élèves : leur sentiment d'être concernés par les décisions politiques, leur confiance envers les institutions, leur sentiment d'appartenance, leur engagement, entre autres » (Fournier B. , Images Plurielles de l'Intérêt Politique: l'exemple des jeunes liégeois (1990-2007), 2009).

Parmi ces indicateurs ; que nous avons adaptés à la portée et aux limites matérielles de cette étude, nous avons décidé de garder les suivants :

1. Cinq échelles de Likert (1 : aucunement intéressée ; 5 : extrêmement intéressée) sur l'intérêt pour les différents niveaux de la politique : communale, régionale, nationale, européenne et internationale⁶.
2. Une question relative à la fréquence à laquelle les répondantes discutent de questions politiques avec leurs proches⁷.
3. Une question relative à leur adhésion à un parti politique ainsi qu'une question de suivi afin de savoir si elles seraient intéressées d'en faire partie (si ce n'est déjà le cas)⁸. La même question a également été posée sur des organisations et/ou associations à des fins politiques⁹.
4. Enfin, nous y avons également introduit deux échelles supplémentaires sur la notion de citoyenneté formulées tel que suit : « Un bon citoyen s'occupe de ses affaires sans faire d'histoires » et « un bon citoyen est prêt à s'engager et à manifester pour défendre ses idées ».

Nous avons ensuite introduit sept autres indicateurs tels que sur l'intérêt d'aller voter ou manifester, si elles s'estiment compétentes pour participer à la vie politique, leur niveau de représentation en Belgique, leur niveau de confiance envers les autorités ainsi que sur leur intention de participer aux élections européennes et leur participation récente à des

⁶ Questions 36 à 40 du questionnaire. Voir Annexes.

⁷ Question 41 du questionnaire. Voir Annexes.

⁸ Questions 43 et 44 du questionnaire. Voir Annexes.

⁹ Questions 45 et 46 du questionnaire. Voir Annexes.

manifestations. De plus, il nous a également semblé pertinent d'inclure une question sur leurs intentions de vote si celui-ci n'était pas obligatoire en Belgique.

Comme le montrent les tableaux ci-dessus, l'intérêt politique des *femmes musulmanes non-voilées* augmente en fonction du niveau politique en question. En effet, l'on observe non seulement une légère augmentation au niveau des moyennes générales ; allant de 2.60 pour le niveau communal à 3.92 pour le niveau international, mais aussi au niveau du mode ou variante dominante, grâce auquel l'on observe très clairement un niveau d'intérêt bien plus marqué pour la *politique internationale*.

Il est également intéressant de noter un changement de l'asymétrie des courbes de la droite vers la gauche de la moyenne au fur et à mesure que l'on avance dans les différents niveaux de politique. En effet, les pourcentages cumulés des trois premiers niveaux de notre échelle de Likert ; à savoir : aucun intérêt (1), peu d'intérêt (2) et intérêt modéré (3), diminuent quand nous montons les échelons dans les niveaux politiques. Nous nous retrouvons donc face à des courbes légèrement asymétriques dont la concentration de fortes valeurs bascule de la gauche (faible intérêt) vers la droite (intérêt élevé).

Malgré cela, le niveau d'intérêt politique générale des *femmes musulmanes non voilées* reste relativement bas. En effet, les pourcentages cumulés par les niveaux d'intérêt 4 et 5 de notre échelle sont inférieurs à 50% pour les niveaux communal, régional, national et européen avec respectivement 34%, 20%, 44%, et 48%. Seule la politique internationale obtient un score plutôt positif avec un taux de répondantes de 28% pour « très intéressée » et de 40% pour « extrêmement intéressée ».

Intérêt Politique Femmes Musulmanes Non Voilées

		Niveau Communal	Niveau Régional	Niveau National	Niveau Européen	Niveau International
N	Valide	25	25	25	25	25
	Manquant	0	0	0	0	0
Moyenne		2,60	2,68	3,08	3,32	3,92
Médiane		2,00	3,00	3,00	3,00	4,00
Mode		2	3	4	3 ^a	5
Ecart type		1,190	1,145	1,115	1,282	1,152
Variance		1,417	1,310	1,243	1,643	1,327
Asymétrie		,548	,332	-,561	-,402	-,899
Erreur standard d'asymétrie		,464	,464	,464	,464	,464
Minimum		1	1	1	1	1
Maximum		5	5	5	5	5

Tableau 7 Intérêt politique par niveau des femmes musulmanes non voilées. Tableau élaboré par l'auteur.

Enfin, les niveaux politiques classés selon la moyenne des taux d'intérêts des femmes musulmanes voilées la plus basse à la plus haute est donc le suivant : niveau communal, niveau régional, niveau national, niveau européen, niveau international

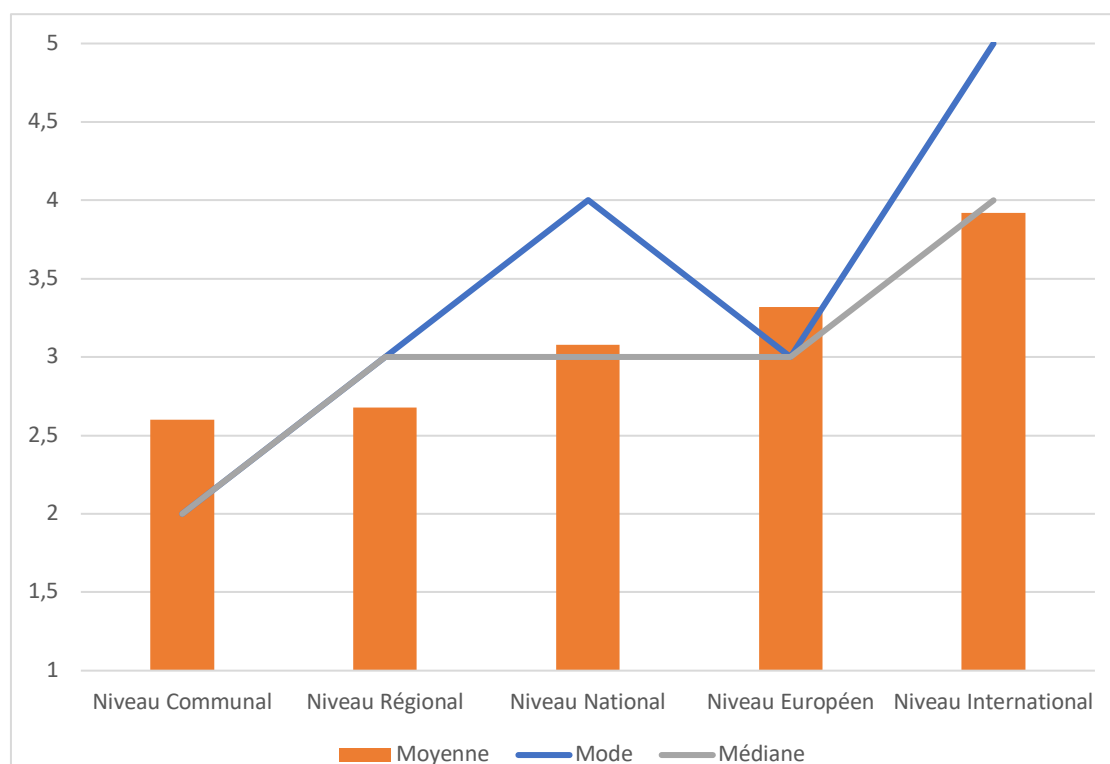


Figure 4 Moyenne, Mode et Médiane du niveau d'intérêt politique des femmes musulmanes non voilées. Tableau élaboré par l'auteur.

Pour les femmes musulmanes voilées, l'on observe une répartition homogène des réponses selon la médiane à travers chaque niveau politique. De même, le mode reste majoritairement figé à un taux d'intérêt modéré (3) à exception de la politique européenne, où l'on observe un basculement vers la plus petite valeur de notre échelle (1).

En nous basant uniquement sur les moyennes générales l'on observe, tout comme dans l'échantillon précédent, une faible augmentation du niveau d'intérêt politique suivant l'augmentation du niveau d'exercice de celui-ci excepté pour le niveau européen. Il est également intéressant de noter que les pourcentages cumulés jusqu'au niveau d'intérêt modéré varient entre le 66% et le et le 86,7%, ce qui semble dénoter d'un certain degré d'indifférence politique pour les niveaux communal, régional, national et européen. De plus, contrairement à l'échantillon précédent, l'on observera une asymétrie vers la gauche constante et plutôt marquée avec, par conséquent, une plus forte concentration des valeurs fortes du côté gauche de notre échelle ; y compris l'intérêt modéré.

De façon générale, l'intérêt politique générale des *femmes musulmanes voilées* reste bas, avec des taux d'intérêt élevés (très intéressées [4] et extrêmement intéressées [5]) de seulement 13,3%, 33,3%, 33,3%, 33,3% et 46,7% respectivement. Il est aussi intéressant de souligner que les variations entre les niveau communal et régional restent minimales, et que la distribution de l'intérêt pour la politique nationale représente une distribution quasi normale avec une moyenne de 2.87, une médiane de 3.00 et un mode de 3.

Enfin, les niveaux politiques classés selon la moyenne des taux d'intérêts des *femmes musulmanes voilées* la plus basse à la plus haute est donc le suivant : niveau communal, niveau européen, niveau régional, niveau national et niveau international.

Intérêt Politique Femmes Musulmanes Voilées

		Niveau Communal	Niveau Régional	Niveau National	Niveau Européen	Niveau International
N	Valide	15	15	15	15	15
	Manquant	0	0	0	0	0
Moyenne		2,40	2,73	2,87	2,67	2,80
Médiane		3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Mode		3	3 ^a	3	1	4
Ecart type		1,121	1,223	1,302	1,397	1,424
Variance		1,257	1,495	1,695	1,952	2,029
Asymétrie		-,239	-,494	-,391	-,034	-,110
Erreur standard d'asymétrie		,580	,580	,580	,580	,580
Minimum		1	1	1	1	1
Maximum		4	4	5	5	5

Tableau 8 Intérêt politique par niveau des femmes musulmanes voilées. Tableau élaboré par l'auteur.

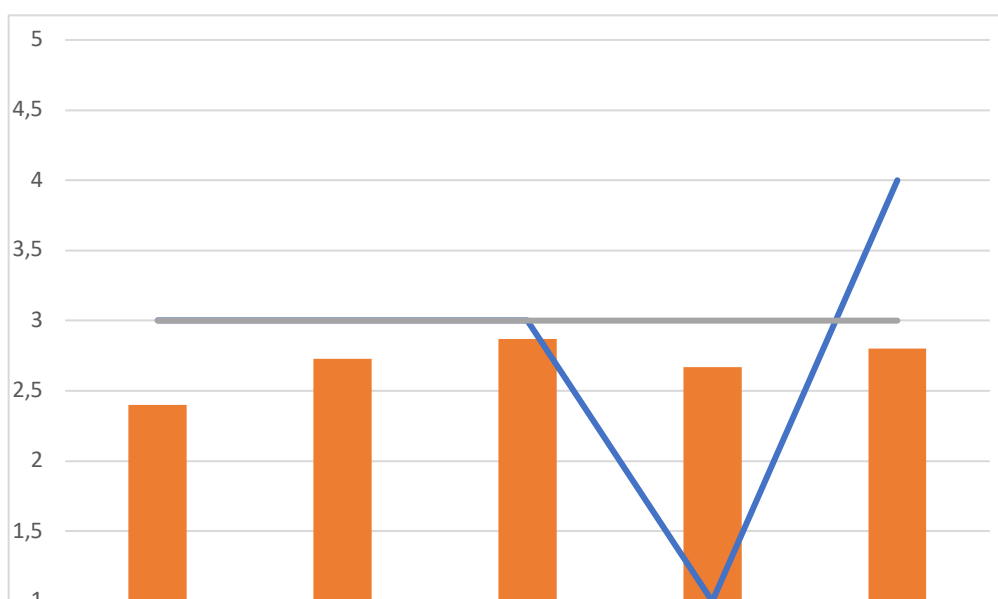


Figure 5 Moyenne, Mode et Médiane de l'intérêt politique des femmes musulmanes voilées. Tableau élaboré par l'auteur.

En ce qui concerne les *femmes non musulmanes*, leur intérêt politique augmente également de façon linéaire au niveau de pouvoir politique exercé. En effet, tout comme pour les *femmes musulmanes non voilées*, l'on observe non seulement une légère augmentation au niveau des moyennes générales ; allant de 2.62 pour le niveau communal à 3.43 pour le niveau international, mais aussi au niveau du mode ou variante dominante, grâce auquel l'on observe une forte différence d'intérêt entre le niveau communal (1), les niveaux régional et européen (3), et les niveaux international et national (4).

Il est également intéressant de noter un changement de l'asymétrie des courbes de la droite vers la gauche de la moyenne au fur et à mesure que l'on avance dans les différents niveaux de politique. Bien que fortement moins marqué que chez les *femmes musulmanes non voilées*, ici aussi nous nous retrouvons face à des courbes légèrement asymétriques dont la concentration de fortes valeurs bascule de la gauche (faible intérêt) vers la droite (fort intérêt). Il est aussi intéressant de souligner que les variations entre les niveau communal et régional restent minimales, et que la distribution de l'intérêt pour la politique européenne représente une distribution quasi normale avec une moyenne de 2.92, une médiane de 3.00 et un mode de 3.

Malgré cela, tout comme pour nos deux échantillons précédents, le niveau d'intérêt politique générale des *femmes non musulmanes* reste relativement bas. En effet, les pourcentages cumulés par les niveaux d'intérêt 4 et 5 de notre échelle sont inférieurs à 50% pour les niveaux communal, régional, national et européen avec respectivement 39,6%, 21,3%, 36,1%, et 27,9%. Seule la politique internationale obtient un score plutôt positif avec un taux de répondantes de 31,1% pour « très intéressée » et de 19,7% pour « extrêmement intéressée ».

Enfin, les niveaux politiques classés selon la moyenne des taux d'intérêts des *femmes non musulmanes* la plus basse à la plus haute est donc le suivant : niveau régional, niveau communal, niveau national, niveau européen, niveau international.

Intérêt Politique Femmes Non Musulmanes

		Niveau Communal	Niveau Régional	Niveau National	Niveau Européen	Niveau International
N	Valide	61	61	61	61	61
	Manquant	1	1	1	1	1
Moyenne		2,62	2,51	2,87	2,92	3,43
Médiane		3,00	2,00	3,00	3,00	4,00
Mode		1	3	4	3	4
Ecart type		1,280	1,178	1,245	1,115	1,176
Variance		1,639	1,387	1,549	1,243	1,382
Asymétrie		,160	,296	-,065	-,057	-,453
Erreur standard d'asymétrie		,306	,306	,306	,306	,306
Minimum		1	1	1	1	1
Maximum		5	5	5	5	5

Tableau 9 Intérêt politique par niveau des femmes non musulmanes. Tableau élaboré par l'auteur.

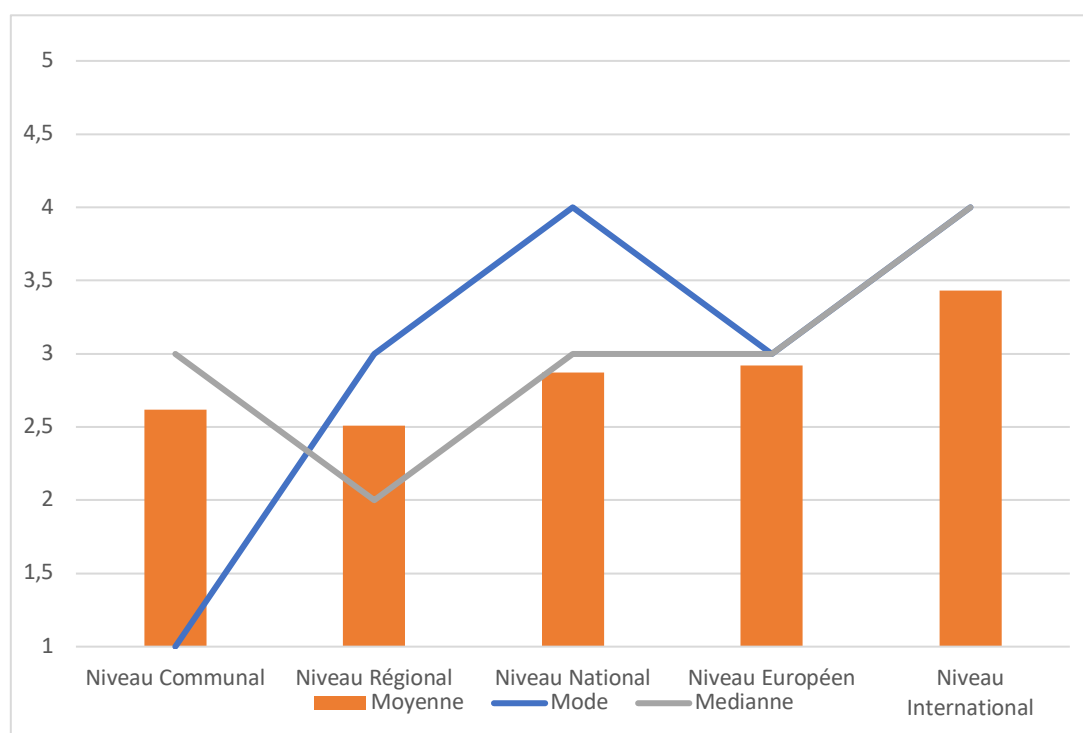


Figure 6 Moyenne, Mode et Médiane du niveau d'intérêt politique des femmes non musulmanes. Tableau élaboré par l'auteur.

Nous leur avons ensuite posé deux *questions ouvertes sur leur adhésion à des partis politiques ou à des organisations ou associations à des fins politiques*. Concernant les partis politiques, seules quatre répondantes ont répondu affirmativement à la question. Parmi celles-ci l'on retrouve une *femme musulmane voilée*, une *femme musulmane non voilée* et deux *femmes non musulmanes* faisant actuellement partie de partis politiques en Belgique.

Les autres participantes ont été rédigées vers une question de suivi les interrogeant sur leur intérêt sur la question. Encore une fois, les participantes se trouvaient face à une échelle de Likert où 1 signifiait « aucunement intéressée » et le niveau 5 « extrêmement intéressée ». Parmi ces répondantes, seules trois *femmes musulmanes voilées* ont dit être « modérées intéressées » par une adhésion à un parti ; les autres participantes de cet échantillon ayant cochée soit « aucunement intéressées » soit « peu intéressées ». En moyenne, le taux d'intérêt pour l'adhésion d'un parti est de 1.71 pour cet échantillon ; le mode étant haut la main le premier niveau de notre échelle avec taux de réponses de 46.6%

Dans l'échantillon des *femmes musulmanes non voilées* l'on observe généralement la même tendance de réponses négatives avec seulement quatre intéressées modérées et deux plutôt intéressées. En moyenne, le taux d'intérêt pour l'adhésion d'un parti est de 1.86 pour cet échantillon ; le mode étant, ici aussi, au premier niveau de notre échelle.

Enfin, dans l'échantillon des *femmes non musulmanes*, onze répondantes ont dit être modérément intéressées, tandis qu'une seule plutôt intéressée et deux sont extrêmement intéressées. En moyenne, le taux d'intérêt pour l'adhésion d'un parti est de 1.84 pour cet échantillon ; le mode étant, ici aussi, au premier niveau de notre échelle.

Concernant les associations ou organisations à des fins politiques, nous avons utilisé le même mode de questionnement auquel seule une *femme musulmane voilée* et trois *femmes non musulmanes* ont répondu affirmativement. Quant à l'intérêt pour en rejoindre une, trois *femmes voilées* ont affirmé être modérément intéressées, et une a affirmé être plutôt intéressée ; la moyenne générale étant donc légèrement plus élevée que pour les partis politiques pour cet échantillon avec un score de 1.92. Le mode reste cependant au niveau d'intérêt le plus bas avec un taux de réponses de 40%.

L'intérêt d'adhésion des *femmes musulmanes non voilées* reste quasiment au même score que pour les partis politiques avec une moyenne générale de 1.87 et un mode situé au niveau d'intérêt le plus bas avec un taux de réponses de 44%. Enfin, l'intérêt des *femmes non musulmanes* obtient une moyenne de 2.07 avec dix répondantes modérément intéressées, trois plutôt intéressées et cinq extrêmement intéressées. Ici aussi, le mode reste figé au niveau d'intérêt le plus bas avec un taux de réponses de 42.85%.

Deux échelles de Likert (1 ; tout à fait en désaccord, 5 ; tout à fait d'accord) sur la notion de citoyenneté ainsi que la disposition à l'engagement et à manifester tirées de l'analyse menée par Fournier *et coll* (2009) ont ensuite été présentées de la façon suivante¹⁰ :

1. En tant que citoyenne, je m'occupe de mes affaires sans faire d'histoires.
2. En tant que citoyenne, je suis prête à m'engager et à manifester pour défendre mes idées.

Concernant la première échelle, le mode des *femmes musulmanes voilées* se situe au plus haut niveau (5 ; tout à fait d'accord) avec un taux de 64,3% des réponses partagées entre les niveaux 4 et 5 et une moyenne générale de 3.71 ; ce qui résulte en une asymétrie relativement marquée de la courbe gaussienne vers la gauche avec un coefficient de -0,894.

« Je ne fais pas d'histoires »					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	1	2	13,3	14,3	14,3
	2	1	6,7	7,1	21,4
	3	2	13,3	14,3	35,7
	4	3	20,0	21,4	57,1
	5	6	40,0	42,9	100,0
	Total	14	93,3	100,0	
Manquant	Système	1	6,7		
Total		15	100,0		

Pour la deuxième échelle, le mode se situe avec la médiane au centre de l'échelle, toutes deux précédées par une moyenne générale de 3.36. Ici, le taux de réponses supérieur au niveau central est de 42.9%. L'asymétrie de la courbe gaussienne vers la gauche est toujours présente dans cet échantillon, mais de façon moins marquée avec un coefficient de -0,354.

« Prête à m'engager et à manifester »					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	1	2	13,3	14,3	14,3
	2	1	6,7	7,1	21,4
	3	5	33,3	35,7	57,1
	4	2	13,3	14,3	71,4
	5	4	26,7	28,6	100,0

¹⁰ Questions 47 et 48 du questionnaire. Voir Annexe.

	Total	14	93,3	100,0	
Manquant	Système	1	6,7		
	Total	15	100,0		

Enfin, il est intéressant de noter que quatre participantes de cet échantillon ont donné le même coefficient à ces deux questions en affirmant être tout à fait d'accord avec deux affirmations censées être opposées.

Les réponses des *femmes musulmanes non voilées* se rapprochent fortement de ce premier échantillon, avec pour la première affirmation un mode situé au niveau 5 avec un taux de 56% des réponses partagées entre les niveaux 4 et 5, une moyenne générale de 3.68 et une légère asymétrie de la courbe gaussienne à gauche de la moyenne.

« Je ne fais pas d'histoires »

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	1	1	4,0	4,0	4,0
	2	3	12,0	12,0	16,0
	3	7	28,0	28,0	44,0
	4	6	24,0	24,0	68,0
	5	8	32,0	32,0	100,0
	Total	25	100,0	100,0	

De façon similaire, les schémas se répètent pour la deuxième affirmation où l'on retrouve une médiane et un mode au quatrième niveau de l'échelle avec une moyenne générale de 3.48 et une asymétrie toujours vers la gauche de la moyenne. Enfin, nous retrouvons également dans cet échantillon un taux faible de variation entre les deux échelles, avec un nombre important de répondantes ayant donné le même coefficient ou des coefficients très proches aux deux échelles.

« Prête à m'engager et à manifester »

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	1	3	12,0	12,0	12,0
	2	1	4,0	4,0	16,0

3	7	28,0	28,0	44,0
4	9	36,0	36,0	80,0
5	5	20,0	20,0	100,0
Total	25	100,0	100,0	

Enfin, nous remarquons une différence au niveau de notre échantillon de *femmes non musulmanes* pour lesquelles le mode de la première affirmation est départagé entre le troisième et quatrième niveau de l'échelle avec une moyenne de 3.53 et une légère asymétrie de la courbe gaussienne vers la gauche de la moyenne, ce qui dénote une plus forte concentration de valeurs fortes vers la droite de notre échelle ; où l'on retrouve des fréquences de 30%, 30% et 22,6% pour les niveaux 3, 4 et 5 respectivement.

« Je ne fais pas d'histoires »

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	1	4	6,5	6,7	6,7
	2	6	9,7	10,0	16,7
	3	18	29,0	30,0	46,7
	4	18	29,0	30,0	76,7
	5	14	22,6	23,3	100,0
	Total	60	96,8	100,0	
Manquant	Système	2	3,2		
Total		62	100,0		

C'est également dans cet échantillon que nous retrouvons pour la deuxième affirmation un mode situé au plus haut niveau de notre échelle, avec un taux de 36,7% de répondantes tout à fait d'accord avec celle-ci.

« Prête à m'engager et à manifester »

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	1	1	1,6	1,7	1,7
	2	6	9,7	10,0	11,7
	3	13	21,0	21,7	33,3
	4	18	29,0	30,0	63,3
	5	22	35,5	36,7	100,0
	Total	60	96,8	100,0	
Manquant	Système	2	3,2		
Total		62	100,0		

Quant à l'asymétrie de distribution des réponses pour cet échantillon, celle-ci reste toujours à gauche de la moyenne avec des coefficients d'asymétrie de -0,492 et -0,657 pour la première et deuxième affirmation respectivement et un pourcentage cumulé de 46,7% et 33,3% pour les trois premiers niveaux de l'échelle.

Nous avons également questionné nos échantillons sur leur *vision du vote et des manifestations*. Pour ce faire, nous y avons introduit deux échelles de Likert en cinq niveaux (1 ; tout à fait en désaccord, 5 ; tout à fait d'accord), avec les affirmations suivantes :

1. Aller voter n'a aucun sens, les partis font de toute façon ce qu'ils veulent.
2. Aller manifester n'a aucun sens, les partis font de toute façon ce qu'ils veulent.

De façon similaire, et ce toujours *dans l'optique de jauger le niveau de confiance placé en les autorités politiques*, nous avons introduit une troisième affirmation tel que suit :

3. Avant les élections, les partis promettent tant et plus, mais finalement très peu de promesses se concrétisent

Dans notre échantillon de *femmes musulmanes voilées*, 78.6% des répondantes se situent aux trois premiers niveaux de notre échelle ; ce qui résulte en une asymétrie de la courbe à droite de la moyenne, avec seules trois répondantes plutôt ou tout à fait d'accord avec la première affirmation.

Quant à la deuxième affirmation sur les manifestations, la tendance générale reste la même, avec une forte concentration des valeurs sur les trois premiers niveaux de notre échelle pour un pourcentage cumulé de 71.4%. Bien que le mode reste figé au premier niveau pour ces deux affirmations, il est intéressant de noter une augmentation des réponses de niveau 5 pour la deuxième avec un taux de réponses de 28.6%.

Enfin, la tendance s'inverse avec la troisième affirmation concernant les promesses non concrétisées. En effet, nous nous retrouvons ici face à un mode situé au plus haut niveau de notre échelle et pourcentage cumulé de seulement 23,1% pour les trois premiers niveaux. Autrement dit, 76.9% de notre échantillon pense que les promesses des partis et politiciens avant les élections sont le plus souvent des paroles en l'air. Au vu de cette dernière tendance, on aurait pu imaginer une courbe inversée pour la première affirmation. En effet, il aurait été plus logique d'être tout à fait d'accord avec l'inutilité du vote si on est tout à fait d'accord avec le fait que les politiciens ne tiennent pas leur promesses (et font donc ce qu'ils veulent).

		Aller voter n'a aucun sens	Aller manifester n'a aucun sens	Promesses non concrétisées
N	Valide	14	14	13
	Manquant	1	1	2
Moyenne		2,57	2,64	4,08
Médiane		2,00	2,00	4,00
Mode		2	1	5
Écart type		1,342	1,692	1,188
Variance		1,802	2,863	1,410
Asymétrie		,713	,547	-1,583
Erreur standard d'asymétrie		,597	,597	,616
Minimum		1	1	1
Maximum		5	5	5

Pour les *femmes musulmanes non voilées*, la tendance reste relativement similaire avec un mode de 1 pour l'affirmation sur le vote où l'on retrouve également une forte concentration des réponses aux trois premiers niveaux de l'échelle avec un pourcentage cumulé de 76%.

L'on perçoit cependant pour les manifestations une augmentation du mode vers le niveau trois avec une répartition des réponses se faisant équitablement de part et d'autre de ce niveau (médiane). Malgré cela, la moyenne générale pour cette affirmation reste au même taux que pour l'échantillon précédent, à savoir 2.64.

Enfin, la tendance s'inverse avec la troisième affirmation concernant les promesses non concrétisées. En effet, nous nous retrouvons ici face à un mode situé au niveau 4 de notre échelle et pourcentage cumulé de seulement 28% pour les trois premiers niveaux. Bien que la tendance soit similaire à celle des *femmes musulmanes voilées*, les *femmes musulmanes non voilées* sont généralement moins d'accord avec cette dernière affirmation.

Tout comme dans l'échantillon précédent, les *femmes musulmanes non voilées* sont à la fois tout à fait en désaccord avec l'inutilité du vote, et plutôt d'accord avec les promesses non concrétisées de la part des politiciens.

		Aller voter n'a aucun sens	Aller manifester n'a aucun sens	Promesses non concrétisées
N	Valide	25	25	25
	Manquant	0	0	0
Moyenne		2,64	2,64	3,88
Médiane		3,00	3,00	4,00
Mode		1	3	4
Ecart type		1,497	1,186	1,013
Variance		2,240	1,407	1,027
Asymétrie		,435	,288	-1,049
Erreur standard d'asymétrie		,464	,464	,464
Minimum		1	1	1
Maximum		5	5	5

Enfin, pour les *femmes non musulmanes* l'on observe à peu de choses près les mêmes schémas de réponses que dans l'échantillon précédent avec des modes figés aux même niveau et des moyennes relativement proches et des taux des dispersions semblables

		Aller voter n'a aucun sens	Aller manifester n'a aucun sens	Promesses non concrétisées
N	Valide	60	60	59
	Manquant	2	2	3
Moyenne		2,57	2,45	4,07
Médiane		2,00	2,00	4,00
Mode		1	3	4
Ecart type		1,511	1,268	,828
Variance		2,284	1,608	,685
Asymétrie		,478	,529	-,318
Erreur standard d'asymétrie		,309	,309	,311
Minimum		1	1	2
Maximum		5	5	5

Nous avons ensuite également demandé à nos trois échantillons de nous faire part de leur intention de participer aux élections européennes ainsi que de leur intention de continuer à voter en Belgique dans le cas où le vote ne serait plus obligatoire. Enfin, sur la même lancée, nous leurs avons demandé de nous faire part de leur participation à des récentes manifestations.

Pour les *femmes musulmanes voilées*, seule 26,7% des répondantes avait l'intention de voter aux élections européennes, 13,3% affirmaient avoir récemment participé à des manifestations et seul 46,7% affirme avoir l'intention de continuer en Belgique même si le vote n'est plus obligatoire.

Pour les *femmes musulmanes non voilées*, la tendance est toute autre avec 44% des répondantes ayant l'intention de participer aux élections européennes, 36% ayant récemment participé à des manifestations et 60% affirmant continuer à voter en Belgique si le vote n'était plus obligatoire.

Enfin, 44,3% des *femmes non musulmanes* avaient affirmé l'intention de participer aux élections européennes, pour un taux de participation récente à des manifestations de 34,4% et une intention continuer à voter en Belgique en cas de non-obligation de 54,1%.

De façon similaire, nous avons introduit certaines variables de contrôle qui, selon les théories que nous mobiliserons plus loin dans cette analyse, pourraient expliquer certaines variations aux niveaux de taux d'intérêt et de participation politique. Il s'agit de leur sentiment de représentation politique, de la mesure dans laquelle elles se sentent compétentes pour participer à la politique et dans laquelle elles se sentent concernées par les décisions prises par le gouvernement, ainsi que de leur du niveau d'intégration et d'attachement envers la Belgique.

Afin de jauger leur sentiment de représentation en Belgique, la question a été posée sous forme d'affirmation accompagné d'une échelle de Likert de 1 à 5 ; où 1 signifie tout à fait en désaccord et 5 tout à fait d'accord.

À cette question, la totalité de notre échantillon de *femmes musulmanes voilées* a répondu avec de coefficients de 1 ou 2, le mode se situant au premier niveau avec un taux de réponses de non moins de 80%. De façon similaire, seules deux répondantes s'estiment compétentes (niveau 3 ou +) pour participer à la vie politique en Belgique ; le mode étant ici aussi au premier niveau de notre échelle. Enfin, 26,7% des répondantes ne s'estiment pas concernées par les décisions prises par le gouvernement, avec un taux modéré de 40% et 33,3% de personnes très ou extrêmement concernées par celles-ci.

		Concernée par décisions prises par le gouvernement	Compétente pour participera la vie politique	Assez représentée en Belgique
N	Valide	15	15	15
	Manquant	0	0	0
Moyenne		3,07	1,87	1,20
Médiane		3,00	2,00	1,00
Mode		3	1	1
Ecart type		1,223	1,187	,414
Variance		1,495	1,410	,171
Asymétrie		-,144	1,770	1,672
Erreur standard d'asymétrie		,580	,580	,580
Minimum		1	1	1
Maximum		5	5	2

Pour les *femmes musulmanes non voilées* le sentiment de représentation reste le même avec une légère dispersion des réponses vers les niveaux 3 et 4 avec 12,5% et 4,2% respectivement. Le mode reste cependant figé au premier niveau de notre échelle. Nous observons ici aussi une augmentation quant au sentiment de compétence politique avec des réponses positives avec un pourcentage cumulé de 44% pour les trois premiers niveaux. Enfin, 20% des répondantes ne s'estiment pas concernées par les décisions prises par le gouvernement, avec une majorité de 48% modérément concernées.

		Concernée par décisions prises par le gouvernement	Compétente pour participera la vie politique	Assez représentée en Belgique
N	Valide	25	25	24
	Manquant	0	0	1
Moyenne		3,12	2,64	1,75
Médiane		3,00	2,00	2,00
Mode		3	2	1
Ecart type		1,013	1,150	,847
Variance		1,027	1,323	,717
Asymétrie		-,257	,609	,995
Erreur standard d'asymétrie		,464	,464	,472
Minimum		1	1	1
Maximum		5	5	4

Nous observons enfin la même tendance dans notre échantillon de *femmes non musulmanes* pour lesquelles un 96,7% ne se sent pas assez représenté (niveaux 1 à 3) en Belgique, 76,7% ne s'estime pas assez compétent pour participer à la politique et 45,9% ne voterait plus si ce n'était pas obligatoire.

		Concernée par décisions prises par le gouvernement	Compétente pour participera la vie politique	Assez représentée en Belgique
N	Valide	60	60	60
	Manquant	1	1	1
Moyenne		3,13	2,57	2,03
Médiane		3,00	2,00	2,00
Mode		4	2	2
Ecart type		1,282	1,267	,863
Variance		1,643	1,606	,745
Asymétrie		-,307	,466	,262
Erreur standard d'asymétrie		,309	,309	,309
Minimum		1	1	1
Maximum		5	5	4

Pour finir, quant au niveau d'intégration des échantillons, nous ne remarquons aucune différence flagrante. En effet, les moyennes générales sont de 3.6, 3.8 et 4.1 pour les femmes voilées, non voilées et non musulmanes respectivement. Il est cependant important de souligner une variation au niveau du mode passant de 4 pour les non musulmanes à 3 pour les musulmanes voilées et non voilées. De plus, seule une réponse a été enregistrée en dessous du niveau d'attachement modéré (3) et ce chez une femme non musulmane. De façon similaire, les niveaux d'attachement envers la Belgique restent relativement similaires avec des valeurs de 3.7, 3.5 et 3.5 respectivement ; les modes étant de 3 pour les femmes musulmanes voilées et les non musulmanes, et de 4 pour les musulmanes voilées. Il est également intéressant de noter que l'on observe pour cette échelle une plus grande dispersion des valeurs vers la gauche de notre échelle.

4.3. Interprétation des résultats du questionnaire : une mise en lumière théorique

4.3.1. La discrimination

Bien que nos échantillons soient non représentatifs et de taille trop limitée comme pour en tirer des résultats généralisables significatifs, nous constatons que la différence au niveau de la fréquence des discriminations entre nos catégories est infime. En effet, la moyenne chez les femmes musulmanes non voilées est de 2,90 tandis que cette même moyenne est de 2,83 chez les femmes musulmanes voilées et de 2,80 chez les femmes non-musulmanes. Il est cependant intéressant de prendre conscience de la différence au niveau des répartitions des fréquences de discriminations entre nos trois échantillons. En effet, les femmes musulmanes voilées se retrouvent majoritairement partagées entre les niveaux 2 et 3 de notre échelle, tandis que les femmes musulmanes non voilées se retrouvent entre les niveaux 2 et 4, et les femmes non musulmanes se regroupent principalement aux niveaux 2 ou 4.

Quant aux différences au niveau de la nature des discriminations, il est intéressant de souligner une forte différence de discriminations sexistes entre nos trois échantillons. De fait, tandis que 57,9% des femmes non musulmanes affirment en avoir été victimes, ce sera le cas pour seulement 13,3% des femmes musulmanes voilées et 20% des femmes musulmanes non voilées. Nous observons une tendance similaire au niveau des discriminations classées sous « autre », avec une présence très marquée de discriminations sur les choix vestimentaires et l'apparence physique des femmes non musulmanes. Enfin, c'est sous le volet des discriminations religieuses que l'on retrouve également de fortes différences entre nos échantillons. L'on retiendra ici deux aspects principaux :

1. La discrimination religieuse est beaucoup plus présente chez les musulmanes que chez les non-musulmanes : tandis qu'une seule femme chrétienne affirme avoir été victime de discriminations sur base de sa religion, seules sept femmes musulmanes affirment ne pas l'avoir été. Les autres minorités religieuses enregistrées affirment ne pas avoir été victimes de discrimination sur base de leur religion.
2. De plus, bien que le voile islamique soit le seul signe religieux vraiment apparent chez les femmes musulmanes, près de 77% des femmes musulmanes non voilées ayant répondu au questionnaire affirment avoir été victimes de discriminations religieuses. Concernant les femmes musulmanes voilées, seule une d'entre elles affirme ne pas avoir été discriminée sur base de sa religion.

Enfin, bien que les résultats de notre enquête ne montrent pas de discriminations de nature sexiste envers les femmes arabo-musulmanes voilées, nous nous rangeons du côté d'Ast et Spielhaus en affirmant que les discriminations se rapportant au voile de la femme musulmane ne sont pas uniquement religieuses. En effet, la discrimination des femmes musulmanes voilées représente une claire discrimination intersectionnelle, dans la mesure où le voile est un signe religieux porté exclusivement par la gent féminine. Nous argumentons donc que les femmes musulmanes voilées sont à la fois victimes de discriminations religieuses et sexistes vis-à-vis de leur voile, bien que "[...] It appears that the gender perspective of the headscarf ban is eclipsed in court [...] firstly because gender is not alleged as a discrimination ground by the victims themselves" (Ast, Spielhaus, p.16). Les auteurs ajouteront à cela que seuls deux des centres du European Network of Equality Bodies (EQUINET) ont à ce jour reconnu le caractère intersectionnel des législations sur le voile en raison de sa discrimination religieuse, sexiste et, dans une certaine mesure, raciste. Pour le reste de pays de l'UE l'on retiendra généralement que

[...] There is a [...] noticeable tendency to overlook or underestimate the gender dimension of the hijab controversy. In particular, the intersection of gender and religion inherent to the 'Islamic headscarf' [...] has not been adequately considered or analysed (Vakulenko, 2007).

Quant aux origines des discriminations, il est tout d'abord important de rappeler que ; comme indiqué dans le cadre théorique de ce mémoire, l'on utilisera ce terme pour faire référence à ce que Pincus (1994) et Krieger (1999) qualifiaient de niveaux des discriminations. En effet, ces deux figures phares de études sur la discrimination parlaient de niveau individuel, institutionnel ou structurel. De notre côté, nous avons opté pour une classification en trois origines. Il s'agit des origines individuelles ou sociales, gouvernementale ou politique et médiatique. Bien que celles-ci soient relativement semblables aux niveaux établis par les auteurs, il est malgré tout nécessaire de mettre en lumière la raison de ce changement de nomenclature tant pour des raisons de clarté d'analyse que de transparence.

Nous parlerons d'origine individuelle ou sociale pour faire référence à tout acte ayant une intention claire de nuire ou différencier une personne ou groupe de personnes A d'une personne ou groupe de personnes B, indépendamment des rapports de dominance et de subordination entre les groupes. En quelque sorte, nous englobons dans cette origine les niveaux structurel et individuel de Krieger par le biais de théories constructivistes. En effet, nous sommes d'avis que les individus ne se contentent pas de copier et s'adapter à la réalité ; et donc à la société, sinon qu'ils s'engagent dans un processus de co-construction mutuelle. De plus, bien qu'il s'agisse

ici d'un facteur appartenant à la subjectivité propre du chercheur, nous pensons que cette différence entre les deux niveaux n'est plus d'actualité ; du moins en Belgique, dans la mesure où il n'existe plus, à ce jour, de structures sociales privilégiant la ségrégation. Il serait cependant important de garder cette différenciation en cas d'analyse dans des pays où la ségrégation (raciale, économique, religieuse...) est encore d'actualité afin de différencier le taux de discriminations ponctuelles relevant de la psychologie propre à l'individu et les discriminations récurrentes encadrées de façon générale par la partie dominante de la société ou un agenda public.

Sur une même ligne argumentative, l'on pourrait alors argumenter que la différenciation entre les origines politiques ou gouvernementales, médiatique et individuelle ou sociale n'a donc pas lieu d'être car, in fine, ces comportements discriminants retrouvent à chaque fois leur origine en un individu. Or, bien que nous ne soyons pas en désaccord total avec cette argumentation, il est important de rappeler que nous tâchons d'évaluer la possible existence d'un lien entre la discrimination et l'intérêt et la participation politique ; d'ailleurs, l'une de nos hypothèses se base sur l'impact des différences d'origine elle-même. Ergo, afin d'éviter de tomber dans ce cercle vicieux, nous avons introduit une dernière caractéristique cruciale : l'existence d'un encadrement sur base du pouvoir.

De cette façon, la discrimination politique ou gouvernementale différera de la discrimination sociale par un encadrement politique ; ou l'exercice d'un pouvoir politique¹¹ (nous incluons également dans ce volet tout organisation ou membre d'une organisation non-gouvernementale, mais dont la finalité est malgré tout politique (lobbys, think-tanks, ONGs...etc.). Le même raisonnement sera utilisé pour la discrimination médiatique qui elle sera encadrée par une institution d'ordre privée : les organes de presse.

De plus, bien que nous soyons au courant de l'influence des politiques et de gouvernements en place sur les organes de presse nationaux ; dont nous parlerons brièvement dans les paragraphes suivants, il nous a semblé ici plus intéressant de l'aborder comme une variable à part entière pour des raisons de pertinence vis-à-vis de notre sujet de recherche.

Enfin, nous avons également introduit des variables supplémentaires visant à mieux comprendre les discriminations dont peuvent être victimes nos répondantes. Pour ce faire, nous nous sommes intéressés à l'endroit où ont lieu ces discriminations ; avec des réponses se rattachant tantôt à l'origine sociale ou individuelle, tantôt à l'origine politique ou

¹¹ Nous nous raccrochons donc ici à des théories un peu plus réalistes sur l'exercice du pouvoir.

gouvernementale, ainsi qu'aux caractéristiques personnelles des individus à l'origine de ces discriminations afin de mieux comprendre l'origine sociale ou individuelle.

Quant à cette dernière origine des discriminations, nous observons des discriminations prenant source le plus généralement dans de personnes plus âgées et appartenant à la majorité ethnique ou religieuse belge pour nos trois échantillons. Il est cependant intéressant de noter une grande différence entre nos échantillons quant au genre de la personne les discriminant. En effet, seules 19% des femmes non musulmanes affirment avoir déjà été victimes de discriminations en provenance d'autres femmes. Or, 34% des femmes musulmanes non voilées et 40% des femmes musulmanes voilées ont déjà été discriminées par des femmes. Malgré cela, il est important de noter que les hommes sont généralement plus discriminants que les femmes envers nos trois échantillons. De plus l'on remarque que les espaces publics restent en tête de liste pour nos trois échantillons. Or, le taux de discriminations ayant eu lieu en de tels endroits est bien plus élevé pour les femmes musulmanes voilées (86,7%) que pour les femmes musulmanes non voilées (64%) et les femmes non musulmanes (53,2%).

Ces discriminations ; bien que le lieu ne soit pas mentionné dans la description donnée par les auteurs, se rapprochent fortement de ce que Krieger qualifiait de niveau de discrimination structurel : en effet l'on remarque un taux élevé de comportements discriminants allant de la majorité dominante (homme, blanc, chrétienne) vers une minorité qui lui est « subordonnée ». Il est cependant intéressant de souligner que ; comme résumé plus haut, il existe également des discriminations ayant lieu entre membres d'une même minorité et entre membres de minorités différentes. Selon Pincus, il s'agirait de discriminations appartenant au niveau individuel ; un niveau où tout le monde peut discriminer indépendamment de leur appartenance à un groupe dominant.

Bien qu'il soit important de souligner le caractère dominant des hommes comme principaux discriminants dans nos trois échantillons, il est également important de souligner la plus forte vulnérabilité des femmes musulmanes voilées par rapport aux hommes musulmans. En effet, cette vulnérabilité découle de l'expression plus apparente de la religion chez la gent féminine musulmane. Assurément, bien que l'appartenance religieuse puisse être tout aussi présente chez les hommes musulmans, Ast et Spielhaus argumenteront que

Even if Muslim men can get into conflict over beards, turbans or jilbabs, there has been a significant rise in complaints about unequal treatment of women who wear a headscarf around Europe [Furthermore] it appears

that more women complain about religious discrimination than men (p.4).

Cette ligne argumentative est également maintenue par d'autres auteurs tels que Bowen (2007), Caincar (2009) et Read (2007) selon qui ; tels que paraphrasés par Zimmerman, être musulmane est souvent amalgamé à l'islamisme radicale, mais cela est d'autant vrai pour les femmes. En effet, celles-ci sont plus discriminées et exclues que les hommes musulmans et ce car le port du voile est souvent vu comme une menace à la modernité culturelle occidentale (2014). De façon similaire, il convient également de mettre en lumière un taux plus élevé de discriminations des femmes musulmanes voilées par d'autres femmes. Cela est dû à l'appropriation de la question du voile par de nombreux groupes féministes occidentaux qui qualifient le voile de symbole d'oppression de la femme et de domination masculine et qui "dictates to the women of the South the manner and frameworks of their emancipation, arguing that it is impossible to both be subject to God and freed from the power of men" (Crétois, 2013, p.1)

En outre, bien que nos résultats sur la discrimination lors de la recherche d'emploi ne soient pas significatifs, il est intéressant de souligner qu'une étude menée par le Dutch Equal Treatment Commission (CGB) en 2006 observait que près de 50% des femmes musulmanes voilées ayant participé à l'enquête avaient eu des complications lors de la recherche d'emploi. D'ailleurs, cette même étude soulignera que certaines des interviewées n'avaient pas postulé pour des postes qu'elles auraient pu remplir car elles savaient que leur voile poserait problème. Des expériences similaires ont également été rapportées par l'OSI ainsi que par le Norwegian Centre Against Ethnic Discrimination.

De plus, comme le rappellent Ast et Spielhaus le Comité pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) à lui-même exprimé être fortement concerné par les désavantages professionnels et éducationnels auxquels font face les femmes portant le voile.

Quant à l'origine politique ou gouvernementale des discriminations nous observons d'importantes différences entre nos trois échantillons. En effet, l'on observe une fréquence beaucoup plus élevée chez les femmes musulmanes voilées, avec plus de 80% des répondantes s'étant déjà été discriminées par les politiciens ou le gouvernement. Les taux de cette origine diminuent légèrement chez les femmes musulmanes non voilées avec un taux de réponses de 68%, pour ensuite descendre à 40% pour les femmes non musulmanes.

Concernant cet aspect, Nadia Fadil argumentera que :

Whereas the protection of cultural and religious minorities is traditionally considered as one of the cornerstones of such democratic societies, several recent critical contributions have nuanced this perspective by showing how liberal states do not simply defend but rather produce and regulate the political subjectivity of those minorities (p. 12)

En effet, l'auteure argumentera que les politiciens et gouvernements se lancent dans une course à l'encadrement des minorités car ils angoissent face à la possible perte d'hégémonie de la culture dominante du pays (p.12). Ces différences sont donc vues comme une menace. Concernant le cas particulier du femmes voilées en Belgique, l'auteure argumentera qu'elles semblent déclencher une réaction viscérale qui touche à la dignité humaine elle-même ; une dignité qui serait mise en danger par ce signe religieux, souvent amalgamé à l'oppression de la femme et à la ségrégation entre les deux sexes (p.13). Bien qu'il s'agisse ici d'un tout autre débat, c'est cette supposée oppression de la gent féminine qui a poussé la Belgique à

[...] asserting state sovereignty thorough the law and the regulations of the forms of life that can be 'tolerated' or 'allowed' within the political community (which is ultimately de State's ultimate competence [...] The law [...] becomes, therefore, a healing practice. A practice that emerges as an antidote to the fragmented Self, and that also renders the expression of a 'collective will' (thought the law) yet again possible (pp.13-14).

Enfin, cette différence entre nos échantillons se creuse davantage avec les réponses obtenues quant aux origines médiatiques des discriminations. En effet ; sur une échelle de 1 à 5, les sentiments de discriminations médiatique seront de 4.47, 4.08 et 2.75 pour les femmes voilées, non voilées et non musulmanes respectivement. Or, cette différence ne devrait guère nous étonner.

Comme souligné par Marta Luceño Moreno ; doctorante en information et communication à l'Université de Liège, ladite affaire du voile a « vécu plusieurs phases de médiatisation accrue, ou surmédiatisation, [...] en 1989 [...] en 2003-2004 [...] et en 2009-

2010 »¹². L’auteure ajoutera à cela que ces phases de surmédiation ne sont aucunement positives. A contrario, elle mettra en évidence à travers une analyse de corpus que « la femme arabo-musulmane n’a de place dans les médias belges que lorsque la question du voile se soulève ». Elle ajoutera à cela que les débats sur la question sont le plus souvent « accolés de représentations stéréotypées tant de la femme arabo-musulmane, que des musulmans et de l’islam en général ». Ceci explique également la discrimination médiatique que ressentent les femmes musulmanes non voilées de notre échantillon.

En effet, selon l’auteure « [...] le manque d’une autre image de la femme arabo-musulmane dans la presse belge produit un double effet réductif sur la vision de la femme voilée et, par contamination, de la représentation de la femme arabo-musulmane en général ».

Il est également important de mettre en évidence que, comme souligné par Ast et Spielhaus, la législation sur le port du voile en Belgique a été édictée sur des bases de discrimination religieuse et sexiste. De plus, tel que souligné par Freedman, il est également important de rappeler que cette législation a donc été établie au détriment de l’exercice des droits individuels de ces femmes et a ; contrairement aux attentes des décideurs politiques, contribué à les exclure d’autant plus des sociétés européennes (2007, p. 29). Par conséquent, cette législation a comme conséquence “[to lead] claimants to disaggregate and choose among the elements of their identities those that they consider as the most relevant” (p.5). Or, seules deux femmes arabo-musulmanes font référence à cette législation dans leurs réponses.

Concernant cette législation il est également intéressant de souligner que

[...] The European Court of Human Rights has consistently held that the ban is not directed at the applicant and is unrelated to her religious affiliation or her sex. It relies on the fact that the challenged measure merely pursues, among other things, the legitimate aim of protecting public order and the rights and freedoms of other and/or ensuring the neutrality of the State (Ast, Spielhaus, p.19)

De même, les auteurs rappelleront que, à ce jour, “all the applicants challenging a headscarf ban have actually lost their case before the European Court of Human Rights” (p.17).

De façon très générale, on pourrait donc affirmer que la législation sur le voile relève de ce que Rojo et Recuerda qualifiaient de the discourse of equality at the cost of difference (2004, p.33)

¹² Il convient également d’ajouter à cela les vagues de surmédiation les plus récentes avec, notamment, le début des attentats terroristes en Belgique, le retour d’épouses de membres de l’État Islamique après le conflit Syrien, ou encore l’affaire du voile de running proposé par Decathlon.

ce qui signifie que le besoin d'ajustement des minorités à la majorité est défendu en brandissant le terme d'égalité, tandis que l'argument de la non-discrimination est uniquement brandi pour justifier qu'aucune exception ne sera faite. Il s'agit d'une logique où l'assimilation prend le dessus sur l'intégration, où la logique du meltingpot prend le dessus sur la logique du salad-bowl. La même ligne argumentative peut également être tenue sur l'interdiction du port du voile dans les écoles et donc, par extension, sur le système de l'enseignement.

Bien que de moindre importance pour ce mémoire, il est également important de rappeler l'impact des médias sur agendas publics et politiques par le biais de ce que McCombs et Saw qualifiaient d'agenda-setting. Cette notion est reprise par Luceño Moreno dans son étude via la transposition des trois pics temporels médiatiques mentionnés ci-dessus avec ceux de la politique. L'auteure mettra de cette façon en évidence trois « coïncidences temporelles » et un « effet d'écho ».

Cette même contamination a également été répertoriée dans l'agenda public ce qui influence donc l'origine sociale ou individuelle des discriminations subies par les femmes musulmanes voilées et non voilées. Nous supposons donc que, bien que les caractéristiques personnelles des personnes discriminantes et les lieux où ont lieu les discriminations soient les mêmes pour nos trois échantillons, les discriminations d'origine sociale ou individuelle sont davantage présentes dans nos échantillons de femmes musulmanes voilées et non voilées. De façon similaire, l'auteur apporte également quelques éléments d'éclaircissement des discriminations intersectionnelles subies par les femmes musulmanes voilées.

En effet, l'auteur parlera d'une catégorisation générale de la femme musulmanes voilée par le public en trois grands niveaux, à savoir : opprimée et soumise, étendard de l'intégrisme et inadaptée à la société occidentale.

Finalement, pour ce qui est des niveaux des discriminations, il est intéressant de mettre davantage en évidence la différence très marquée qui existe entre les différents taux d'évitement de nos échantillons. En effet, les femmes musulmanes voilées se situent haut la main au sommet de la pyramide avec un taux de 46,7%, tandis que le taux d'évitement de nos deux autres échantillons est de « seulement » 16% pour les femmes musulmanes non voilées et de 19,4% pour les femmes non musulmanes.

	Femmes musulmanes voilées	Femmes musulmanes non voilées	Femmes non musulmanes
Fréquence des discriminations	2.90/5	2.83/5	2.80/5
Nature des discriminations	Religieuse**	Religieuse	Sexiste & Autres
Niveaux des discriminations	Antagonisme verbal ou non verbal et Évitement	Antagonisme verbal ou non verbal	Antagonisme verbal ou non verbal
Origine individuelle ou sociale	Hommes blancs (chrétiens) plus âgés dans les espaces publics	Hommes blancs (chrétiens) plus âgés dans les espaces publics	Hommes blancs (chrétiens) plus âgés dans les espaces publics
Origine politique ou gouvernementale	***	***	**
Origine médiatique	***	***	**

Tableau 10 Tableau comparatif des discriminations des femmes musulmanes voilées, non voilées et des femmes musulmanes.
Tableau élaboré par l'auteur.

4.3.2. L'intérêt et la participation politique

Tout comme pour les fréquences des discriminations, le simple questionnement sur le niveau d'intérêt politique ne montre pas de grandes divergences entre nos échantillons. En effet, la moyenne d'intérêt politique général ; obtenue en calculant la moyenne des moyennes obtenues pour chaque niveau de pouvoir politique (5), reste extrêmement proche pour nos trois échantillons avec un moyenne de 2.69 pour les femmes musulmanes voilées, de 3.12 pour les femmes musulmanes non voilées et de 2.87 pour les femmes non musulmanes. Il existe cependant d'infimes différences quant à la hiérarchisation des niveaux politiques qui se fait tel que suit (par ordre croissant).

1. Femmes musulmanes non voilées : niveau communal, niveau régional, niveau national, niveau européen, niveau international.

2. Femmes musulmanes voilées : niveau communal, niveau européen, niveau régional, niveau national et niveau international.
3. Femmes non musulmanes : niveau régional, niveau communal, niveau national, niveau européen, niveau international.

De façon générale, le niveau d'intérêt général pour la politique ne dépasse pas le niveau « modéré » pour aucun de nos échantillons, avec un manque d'intérêt légèrement plus marqué chez les femmes musulmanes voilées.

Concernant le niveau d'engagement politique, seules 4 femmes ; tous échantillons confondus, ont répondu positivement à l'adhérence à un parti politique. L'on retrouve le même taux de réponses positives pour les organisations ou associations à des fins politiques réparties entre nos échantillons de femmes musulmanes voilées et non voilées.

Si l'on rajoute à ces tendances les réponses obtenues quant à l'intérêt pour ce type d'engagement, nous nous retrouvons face un taux d'intérêt d'engagement politique négatif avec des moyennes d'intérêt d'adhésion à un parti politique de 1.71, 1.86 et 1.84 pour les femmes musulmanes voilées, les femmes musulmanes non voilées et les femmes non musulmanes respectivement. Le même schéma se reproduit avec des moyennes de 1.84, 1.92 et 2.07 respectivement pour l'intérêt d'engagement dans une organisation ou association à des fins politiques.

Il est cependant intéressant de souligner que l'on observe une augmentation de ce taux d'intérêt d'engagement quand nous formulons la question plus directement sous forme d'affirmation. En effet, 79,6% des femmes musulmanes voilées, 84% des femmes musulmanes non voilées et 89,3% des femmes non musulmanes ont répondu de façon positive ou modérée à l'affirmation « je suis prête à m'engager et à manifester pour défendre mes idées ». Cette tendance se poursuit avec l'affirmation « aller manifester n'a aucun sens », ou l'on retrouve une moyenne négative de 2.64 pour les femmes musulmanes voilées et non voilées et de 2,45 pour les femmes non musulmanes. Nous n'observons cependant toujours pas de différences significatives entre nos trois échantillons.

Quant à la participation électorale, nos répondantes sont le plus généralement désaccord avec l'affirmation « aller voter n'a aucun sens, les partis font de toute façon ce qu'ils veulent ». En effet, l'on retrouve des moyennes à tendance négative de 2.57, 2.64 et 2.57 pour les femmes musulmanes voilées, musulmanes non voilées et non musulmanes respectivement. Cependant, il est intéressant de noter que, respectivement, 53.3%, 40% et 45.9% de nos échantillons affirment avoir l'intention de ne plus aller voter le jour où ce ne sera plus obligatoire en Belgique.

L'on remarque donc que les taux d'intérêt et de participation politique sont généralement négatifs et qu'il n'existe aucune différence significative entre nos échantillons. Il est cependant intéressant de rappeler que nous avons enregistré un faible taux de réponses au questionnaire et avec d'importantes différences de taille entre nos échantillons, la comparaison est donc délicate en raison de la sensibilité de nos échantillons aux valeurs extrêmes. Il est important de souligner que nos échantillons ne sont pas représentatifs et que les résultats obtenus ne sont donc aucunement généralisables en dehors de ceux-ci.

Malgré ces limites, il convient tout de même d'effectuer quelques liens avec les théories susmentionnées et des études de terrain existantes sur le comportement politique afin de mieux comprendre les réponses obtenues.

Selon L'École de Columbia, les caractéristiques socio-économiques des individus influencent lourdement la prédisposition politique de ceux-ci. En effet, selon les adhérents à cette école de pensée, des facteurs tels que l'âge, le genre, l'ethnie et la classe sociale peuvent lourdement influencer la façon dont une personne pense ou agit politiquement. De cette école de pensée l'on retiendra le plus souvent la phrase « une personne pense politiquement comme elle est socialement ». Parmi ces caractéristiques, nous porterons une attention particulière à l'âge et au genre de nos répondantes.

En effet, il est intéressant de souligner que la vaste majorité de nos répondantes se situent dans la même tranche d'âge (entre 20 et 30 ans). Selon Glenn et Grimes (1968), cette homogénéité au niveau de l'âge de nos répondantes pourrait, à elle seule, expliquer le manque d'intérêt politique enregistré. En effet, selon ces auteurs, “the pattern or reported turnout [to the polls] by age is generally the same [with] the lowest reported turnout [being] at the youngest adult ages and the highest [being] generally in the fifties” (p.565). Cette même vision du désenchantement politique des jeunes a également été partagée par d'autres auteurs plus récents tels que Blais et coll. (2004 ; 2008), Henn et coll. (2005 ; 2007), Ion (2005) Gallego et Aina (2009) et Muxel (2010). Or, Selon Mahéo, Djeaghère et Stolle (2012), la plupart de ces auteurs commet une erreur capitale : la présentation des jeunes non-engagés « comme formant une catégorie résiduelle et homogène, sans qu'il y ait pour autant d'étude plus approfondie jugeant la possible diversité des motivations du non-engagement » (p.405).

Ces auteurs argumenteront que

[...] la majorité des recherches sur les jeunes et la participation politique porte sur ceux qui sont engagés dans le but de trouver les éléments positifs pouvant

mobiliser les jeunes. On regroupe alors les non-engagés et on assume qu'il ont des caractéristique communes. Il est alors entendu qu'en réglant cette ou ces caractéristiques problématiques, le problème du non engagement peut-être réglé (p.406).

Ils ajouteront à ça une deuxième erreur, à savoir des définitions de la participation politique trop réduites qui ne « rendent pas compte de la complexité de la jeunesse contemporaine. De cette façon, utiliseront une version élargie du schéma des participations proposé par Marsh (1997, p.42)¹³ afin de mieux comprendre les comportements politiques de jeunes. Cette même ligne argumentative est soutenue par Prior (2010) selon qui il est possible que les répondants n'aient pas toujours la même notion de ce qui est politique. En effet, il argumente que les répondants à des questionnaire ou entretiens construisent leurs réponses autour de la première notion de comportement politique qui leur vient à l'esprit. Interrogés plus tard, "[...] they might think of other considerations and report a different level of political interest" (p.764).

Mahéo et coll. argumenteront donc que au vu de

[...] La combinaison variée de modes d'engagements, qui sont aujourd'hui bien individuels que collectifs, sporadiques que continus, formels qu'informels, il appert que les individus peuvent être à la fois ou alternativement engagés en non-engagés (p.408).

Ils concluront leur argumentation en affirmant donc qu'il serait illusoire de penser que les jeunes ne sont tout simplement pas intéressés ou désenchantés par la politique, de même qu'il serait illusoire de les imaginer comme un groupe homogène. En effet, ils argumenteront que les jeunes non-engagés ne sont « ni complètement cyniques, ni ignorants ou inefficaces, ce ne serait juste pas encore 'le bon moment' » (pp. 409,410).

Prior (2010) viendra s'opposer tant à l'âge comme facteur influent de l'intérêt et la participation politique qu'au caractère alternant de ceux-ci tel que souligné par Mahéo et coll. (2012). En effet, selon l'auteur intérêt et la participation politique des individus reste stable tout au long de leur vie. Il argumentera que

Most people either go to the polls regularly or abstain regularly. Some scholars have interpreted this result to indicate a "habit" of voting. Instead, voting itself may not be a habit, but the consequence of habitual interest in politics (p. 765).

¹³ Voir Figure 1 – Cadre Théorique.

Sur le même sujet, il est également intéressant de prendre conscience de l'argumentation de Cho, Gimpel et Wu (2006) selon qui, même si les facteurs socio-économiques dans la plupart des cas influencent bel et bien le taux d'intérêt et de participation politique (p. 977), il existe d'autres facteurs psychologiques qui doivent également pris en compte. En effet, ces auteurs porteront une attention particulière aux politiques avancées par les candidats lors des mois précédant les élections. Plus particulièrement, ces auteurs s'intéresseront au sentiment de menace produit par ces politiques comme influent lourd des niveaux d'intérêt et de participation politique.

En effet, ils affirmeront que "higher levels of political engagement have been linked to higher levels of political threat for minorities as well as for other populations" (p.978) et argumenteront également que ce sentiment de menace résulte en une plus grande socialisation intergroupe des personnes menacées qui ; à son tour, influencera également les comportements politiques de ces personnes grâce à l'effet de masse (p.978).

Ce rôle du sentiment de menace est également maintenu par d'autres auteurs tels que Campbell (2003) et Ramakrishnan (2005), et rejoint en quelque sorte l'argumentation de Mahéo et coll sur l'alternance entre l'engagement et le non engagement. ; le sentiment de menace précipitant le « bon moment » pour agir, plaçant ainsi les populations qui agissent sous la menace dans la catégorie des non-engagés attentistes. Enfin, bien que de moindre importance pour notre étude, il est intéressant de souligner les ressemblances entre le rôle du sentiment de menace tel que décrit par Cho et coll. et la notion de target population telle qu'établie par Schneider et Ingram (1993).

Nous retiendrons donc de Cho et coll. un positionnement à cheval entre l'École de Columbia ; dont ils retiendront le rôle des caractéristiques socio-économiques, l'École de Michigan ; dont ils retiendront l'adhérence aux politiques, et du modèle économique ; dont ils retiendront une vision de l'individu comme effectuant des choix rationnels visant à maximiser leurs bénéfices, même si dans ce cas particulier il s'agit plutôt d'une minimisation des risques à proprement parler.

Enfin, relatif à l'influence du genre de l'individu sur son niveau d'intérêt et de participation politique, l'on retiendra un changement notamment de paradigme entre les auteurs. En effet, bien que des auteurs tels que Glenn et Grimes (1968), Rapoport (1981) Bennett et Bennett (1989) puissent expliquer les faibles taux d'intérêt et de participation recueillis grâce à notre questionnaire en se basant uniquement sur le genre de nos répondantes, d'autres études plus

récente et moins misogines et réductrices du rôles de femmes dans la société¹⁴; montrent que « les femmes sont plus fréquemment engagées [que les hommes], ce qui tend à confirmer que l'écart entre les sexes c'est inversé [...] » (Mahéo, Djahegere, Stolle, p.416). Or, au vu du caractère purement féminin de notre population d'études, il nous est impossible d'argumenter davantage sur le sujet afin de voir si le genre influence réellement les niveaux d'intérêt et de participation politique de nos échantillons.

4.4. Les effets de la discrimination sur l'intérêt et la participation politique

En raison du faible taux de réponses obtenu ainsi que l'importante différence de taille entre nos échantillons, il nous est impossible de mener une analyse statistique fiable. En effet, les données recueillies ne nous permettent ni d'établir une corrélation mathématique entre nos deux variables, ni de comparer les résultats obtenus entre échantillons afin de retracer l'origine des divergences observées. Il existe cependant plusieurs liens théoriques à effectuer qui pourraient nous éclairer sur la question.

Nous retiendrons notamment les analyses de Kassra Oskooii sur le comportement sociopolitique des minorités arabo-musulmanes aux États-Unis dans un contexte de discriminations accrues post 9/11 (2018).

En effet, l'auteur s'est intéressé à l'impact des discriminations sur l'intérêt et le comportement politique de ses victimes. Pour ce faire, il a effectué une comparaison dans le temps du comportement politique des minorités arabo-musulmanes aux États-Unis sur des périodes où les taux de discrimination sociale et politique enregistrés par les centres de recherche nationaux différaient totalement. Il a donc choisi une période aux discriminations relativement basses ; avant les attentats du 11 septembre, et une période aux discriminations élevées ; le contexte étasunien post-11 septembre. De cette façon, "a total of seven two-tailed logistic regression models were estimated to rigorously investigate the relationship between discrimination" (Oskooii, 2018 p.14).

Les résultats de son enquête montreront que tandis que la discrimination politique aura tendance à augmenter le taux de participation politique de ses victimes ; avec des augmentations

¹⁴ Nous estimons utiliser ce qualificatif en tout objectivité au vu des arguments avancés par certains de ces auteurs. En effet, certains n'hésiteront pas à argumenter que si les femmes s'intéressent moins à la politique c'est car "*until marriage, she is preoccupied with the all important task of finding a suitable husband. After marriage, she is absorbed with trying to make marriage a success, and, after a time, with the responsibilities of motherhood. The major distractions continue, in modified form, until the husband's career reaches its clima and the children leave home*" (Glenn, Grimes, 1968, p. 573)

enregistrées de 14%, 12%, 15% et 6% pour le vote, les manifestations, la participation à des assemblées communales et l'envoi de lettres ouvertes à des politiciens de façon respective, la discrimination sociale aura l'effet contraire et diminuera la volonté de participation politique de ses victimes ; avec des diminutions du taux vote enregistrées à hauteur de 20% (p.14, 15).

Selon Oskooii (2015), cette différence de résultat entre les deux niveaux de discriminations prend source en le sentiment qu'elles créent. En effet, tandis que la discrimination sociale donnera plutôt naissance à des sentiments d'infériorité et d'insécurité chez les victimes, la discrimination politique donnera naissance à la frustration et au mécontentement. Bien que cette différence puisse paraître insignifiante, les comportements individuels divergeront totalement sur base de ceux-ci.

L'impact de ces sentiments est davantage mis en évidence par la théorie de la fausse conscience, introduite par Marx et Engels (1846) et élaborée notamment par Gabel (1975), Gramsci (1971), Lukács (1971) Meyerson (1991) et John T. Jost (1995).

Selon ce dernier, la fausse conscience peut être décrite comme étant : "[...] the holding of false or inaccurate beliefs that are contrary to one's own social interest and which thereby contribute to the maintenance of the disadvantaged position of the self or the group" (p. 400).

Il ajoutera que cette fausse vision de soi est le plus souvent accompagnée de ce qu'il qualifiera d'incapacité de percevoir les injustices. En effet, l'auteur argumentera que

[...] People frequently perceive situations to be fair or just, even when there are good reasons to suppose that such situations are not [...] One way in which victims of injustice may fail to perceive their present situations as unjust is by comparing them to past situations of even greater injustice that is, by making intrapersonal rather than interpersonal or intergroup justice comparisons (p.402, 404).

Selon l'auteur, le déni de cette réalité injuste est l'une des principales raisons pour lesquelles les victimes ne s'engagent pas politiquement dans le but d'y mettre fin. Parmi les autres freins à la participation politique l'on retrouve également ce que l'auteur qualifie de fatalisme, à savoir "the belief that the effective social organization is futile or impossible [which leads to] the acceptance of the current political system" (p. 405). De cette façon, il argumentera qu'il ne devrait pas être étonnant de voir que l'apathie politique est bien plus présente chez les individus et groupes les plus sévèrement défavorisés (p.406).

Psychologists have referred to the phenomenon of "fatalistic pessimism" resulting from deprivation as "learned helplessness", although the latter

has usually been seen as a purely cognitive-biological mechanism, without much attention to its social or political context (p. 406).

Sur base des résultats obtenus lors de ses enquêtes, Oskooii (2015, 2018) confirmera donc l'influence des discriminations comme influent direct de l'intérêt et de la participation politique. Or, il mettra en évidence l'importance critique de la différenciation des différents niveaux des discriminations. L'on retiendra de cet auteur les deux schémas ci-dessus représentant la façon dont la discrimination affecte la participation politique. Tandis la focale du premier se situe sur les sentiments que créent les discriminations chez la victime, le deuxième se concentrera sur la distinction entre les niveaux de discrimination sociale et politique.

Il est également intéressant de souligner qu'Oskooii se range du côté de Cho et coll. (2006) et mettant en relief l'importance du sentiment de menace d'une minorité lors de la participation politique. De façon similaire, son enquête mettra également en évidence l'effet des discriminations sociales sur la socialisation intergroupe des minorités discriminées. En effet, l'auteur argumentera que

Although victims of societal discrimination may not feel inclined to take part in political activities possibly due to feelings of powerlessness, there is some indication that they will be more likely to seek out members of their own community for reaffirmation. [Indeed] stigmatization increases the desire for group attachment because such ingroup identification may be the best possible approach for feeling accepted. [Consequently] Muslim-Americans who perceived political discrimination may likewise seek to engage in their ethnic or religious-based community organizations (p.8).

Cependant, lors d'une enquête similaire, Barreto, Dana et Ocampo (2017) ajouteront que

[...] It is not the case that all Muslim Americans will develop a sense of community belonging and connectedness to other Muslims. If that is the case, the American Muslim voter who experience societal discrimination and do not develop feeling of group and religious linked fate could become politically alienated. This underscores the need for more research to understand what are the overall sources of political incorporation and political socialization of Muslim Americans, and how do these fully play out in the presence of absence of other dynamics. (Barreto, Dana, Ocampo, p. 26).

En outre, quant au genre de la personne comme facteur influent l'intérêt et la participation politique, Oskooii affirme que

Gender could also play an important role when assessing the political engagement of Muslims. Wearing the headscarf, or hijab, could expose women to greater scrutiny, and Muslim women may be less involved in politics than men due largely to conservative notions of women's proper role within the household and the community. However, recent empirical studies have not found any significant differences between the political participation of Muslim men and women in the United States (2015, p.13).

Pour finir, il est important de souligner que bien que nous nous soyons principalement concentrés sur les analyses menées par Oskooii (2015 ; 2018), d'autres auteur.e.s se sont également intéressé.es à l'influence des discriminations sur les niveaux d'intérêt et de participation politique, et sont arrivés à des résultats semblables.

Il s'agit notamment de Schildkraut (2005) ; qui s'intéressera aux variations du niveau d'intérêt des communautés Latinos aux États-Unis en relation avec le sentiment de menace perçu par ces minorités, Berreto et coll. (2009) ; qui s'intéresseront à la participation non-conventionnelle des minorités Latino aux États-Unis en 2006 dans le contexte du mouvement contre la réforme des lois américaines sur l'immigration, de Mattila et Papageorgiou (2016) ; qui s'intéresseront à l'effet des discriminations « capacitistes » sur trois formes de participation politique, Beerli et Saad (2014) ; qui s'intéresseront aux discriminations des minorités d'une minorité, et Gutierrez et coll. (2019) ; qui s'intéresseront à l'impact de l'effet de la rhétorique anti-latino de Donald Trump sur l'engagement politique et l'identité sociale des minorités Latino aux États-Unis.

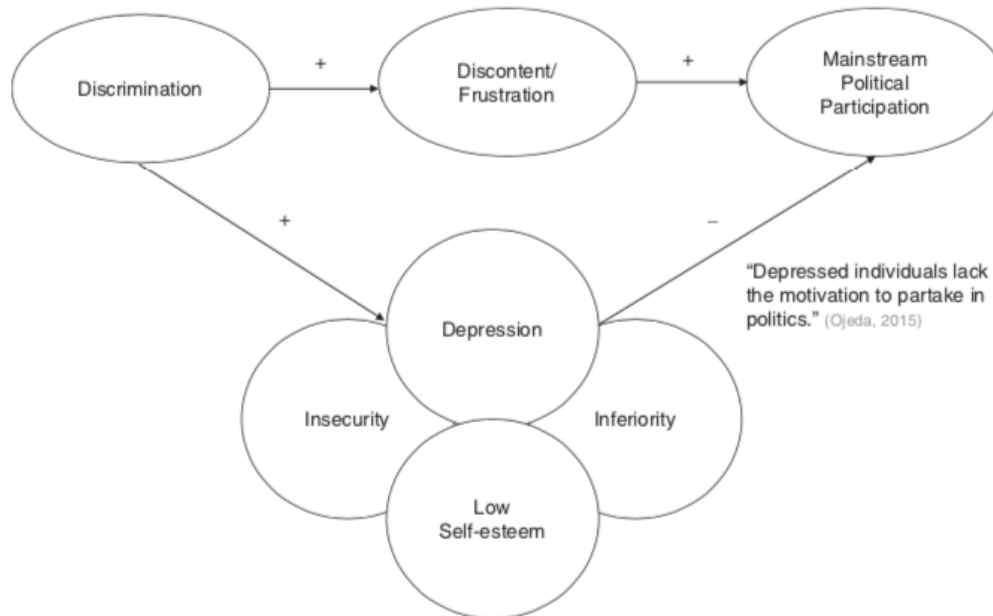


Figure 8 Motivating research puzzle, Kassra A.R Oskooi (2018, p.2)

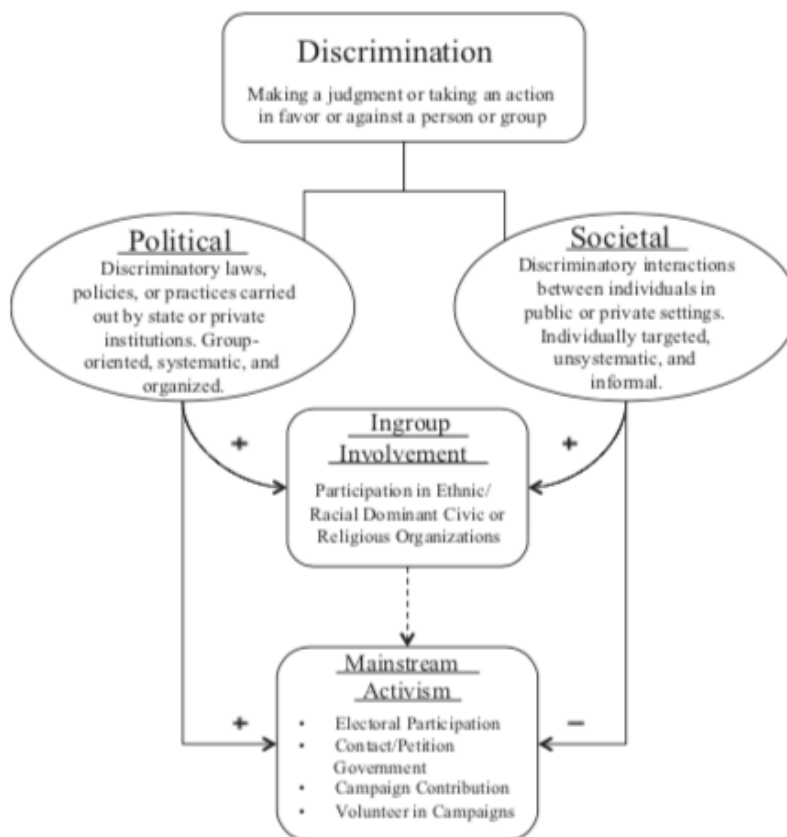


Figure 7 The hypothesized nexus between discrimination and sociopolitical behaviour.
Kassra A.R. Oskooi (2015, p.8)

5. Conclusion critique

Nous avons vu que le déclin structurel de la participation politique et l'apathie politique grandissante dans les sociétés occidentales sont une thématique largement discutée par de nombreux politistes et sociologues en tout genre. En effet, ces experts se sont emparés de la question afin d'établir une cartographie des personnes engagées.

Tantôt sur base de caractéristiques personnelles lourdes ; tel le Modèle de Columbia, tantôt sur base de l'identification partisane et de la socialisation ; tel le Modèle de Michigan, de nombreux auteurs ont établis des *checklists* extrêmement complexes sur la participation politique des citoyens et citoyennes du monde : plus ils remplissent des cases, plus de chance il y a qu'ils participent activement à la vie politique. À ceux-ci vient s'ajouter le Modèle Économique selon lequel l'électeur-type « ferait son choix sur le marché politique comme le consommateur qui achète une marque de lessive, il voterait coup à coup par le parti qui maximise son bénéfice ou son utilité » (Mayer & Boy, 1997, p. 112). Or, comme souligné par Oskooii (2015 ; 2018), un tour de la littérature sur le sujet nous a permis de remarquer que la majorité de ces auteurs s'intéressent au profil des personnes qui participent plutôt qu'aux raisons pour lesquelles ces personnes participent ou ne participent pas à la politique, en délaissant de cette façon de nombreux facteurs psychologiques explicatifs.

En parallèle de l'apathie politique et du déclin participatif grandissants, nous sommes témoins d'une montée de l'extrême droite dans de nombreux pays occidentaux, souvent accompagnée de discours stigmatisants plus obscurs les uns que les autres et une discrimination de plus en plus importante de certaines minorités. Tantôt sociale, tantôt politique, tantôt médiatique, cette discrimination s'abat avec une violence particulière sur les minorités arabo-musulmanes, avec une focale située sur leur gent féminine voilée ; victimes de discriminations intersectionnelles inédites.

Au vu de ces observations, nous nous sommes questionnés sur la relation entre ces deux phénomènes : s'agit-il d'une simple coïncidence, ou bien la discrimination et l'intérêt-politique et la participation politique sont-ils connectés ?

Afin de répondre à cette question, nous avons mené à bien une étude quantitative, comparative et genrée des discriminations subies par les femmes musulmanes voilées, les femmes musulmanes non voilées et les femmes non musulmanes. De la même façon, nous nous sommes intéressés aux niveaux d'intérêt et de participation politiques de ces femmes, afin de voir s'il existe bel et bien une corrélation positive ou négative entre ces variables.

De cette façon, nous avons retenu une première distinction en deux niveaux de la participation politique entre les formes de participation conventionnelles et non-

conventionnelles, ainsi que les formes de participation institutionnelles et non-institutionnelles. En outre, nous avons décidé de tenir compte des caractéristiques socioéconomiques de notre échantillon comme facteurs influant l'intérêt et la participation politique ; bien que nous ne les ayons pas utilisés comme influents directs mais comme variables de contrôle, afin de jauger la mesure dans laquelle nos échantillons rejoignent les schémas existants sur le sujet.

Similairement, nos lectures sur la discrimination nous ont permis de rendre compte des nombreuses définitions et typologies existantes sur le sujet ainsi que de réduire l'étendue de notre recherche. De cette façon, nous avons retenu une définition de la discrimination comme étant négative et indépendante des rapports de force entre les individus. Nous avons également mis en évidence l'importance de spécifier les niveaux de discriminations ; allant de l'antagonisme verbal à l'extermination ; la nature des discriminations ; à savoir dans quelles caractéristiques personnelles elles prennent source (sexisme, racisme, discrimination religieuse, capacitisme...etc) et, l'origine des discriminations ; individuelle ou sociale, politique ou gouvernementale, et médiatique. Nous nous sommes enfin également intéressés à la possibilité de cumul de ces différentes discriminations, ainsi qu'à la possibilité de discriminations dites intersectionnelles, à savoir des discriminations prenant source dans des caractéristiques personnelles différentes et ayant lieu de façon simultanée en changeant ainsi la nature même de celle-ci.

L'analyse des réponses obtenues au questionnaire a permis de mettre en évidence une différence importante quant aux discriminations subies par nos trois échantillons. En effet, bien qu'il n'existe pas de différences concluantes sur la fréquence des discriminations, nous avons constaté d'importantes différences de nature, de niveaux et d'origines de celles-ci entre nos échantillons.

Comme le montre le tableau ci-dessous, nous sommes témoins d'une discrimination politique ; qui peut être expliquée par le besoin de maintien d'hégémonie de la culture dominante que ressentent les autorités politiques, et médiatique bien plus importante dans nos échantillons de femmes arabo-musulmanes ; avec différentes phases de surmédiatisation accrue influençant les actions gouvernementales et vice-versa. À travers les théories, nous avons donc mis en évidence la prévalence d'une logique générale d'assimilation au détriment de l'intégration de ces minorités. De même, nous avons également souligné la nature intersectionnelle des législations sur le port du voile islamique ; touchant à la fois au genre, à la religion et, dans certains cas, à la culture et à l'ethnie de l'individu, ainsi que la façon dont cette nature est le plus souvent négligée par les décideurs des pays occidentaux. Enfin,

constatons aussi que, bien que ce faisant à des niveaux relativement différents, l'origine des discriminations sociales prend principalement source dans la gent masculine, plus âgée et appartenant à la majorité ethnique ou religieuse belge, et ce dans les espaces publics.

	<i>Femmes musulmanes voilées</i>	<i>Femmes musulmanes non voilées</i>	<i>Femmes non musulmanes</i>
<i>Fréquence des discriminations</i>	2.90/5	2.83/5	2.80/5
<i>Nature des discriminations</i>	Intersectionnalité religieuse et sexiste	Religieuse	Sexiste Autres
<i>Niveaux des discriminations</i>	Antagonisme verbal ou non verbal et Évitement	Antagonisme verbal ou non verbal	Antagonisme verbal ou non verbal
<i>Origine individuelle ou sociale</i>	Hommes blancs (chrétiens) plus âgés dans les espaces publics	Hommes blancs (chrétiens) plus âgés dans les espaces publics	Hommes blancs (chrétiens) plus âgés dans les espaces publics
<i>Origine politique ou gouvernementale</i>	* * * *	* * *	* *
<i>Origine médiatique</i>	* * * *	* * * *	* *

Concernant l'intérêt politique, nous n'avons constaté aucune différence au niveau des moyennes générales de nos échantillons, bien que nous ayons remarqué une différence infime au niveau de la hiérarchisation de l'intérêt porté aux cinq niveaux de politique proposés dans notre questionnaire. Malgré cela, l'intérêt politique général augmente main dans la main avec le niveau politique en question, le niveau communal étant généralement celui pour lequel nos échantillons témoignent le moins d'intérêt, et le niveau international celui pour lequel ils témoignent le plus d'intérêt.

Nous avons vu que ce manque d'intérêt généralisé pourrait s'expliquer par l'âge (Glenn, Grimes 1968 ; Blais *et coll* ; 2004-2008, Henn *et coll.* ; 2005 ; 2007, Ion ; 2005 Gallego et Aina ; 2009, et Muxel ; 2010) et par le genre (Glenn et Grimes ; 1968, Bennett et Bennett ; 2018, et Rapoport ; 1968). En effet, ces auteurs argumenteront que la tranche d'âge de nos

échantillons (20-30 ans) et le genre de ceux-ci suffiraient à expliquer cette apathie politique. Or, des théories plus récentes sur le sujet nous ont permis de rendre compte de la complexité hétérogène de l'apathie et de la non-participation. En effet, les manques d'intérêt et d'engagement s'avèrent être le plus souvent ponctuels, confirmant ainsi l'alternance entre l'engagement et le non-engagement (Maheo *et coll.*, 2012) en fonction du sentiment de menace et le degré de menace perçu (Mahéo *et coll.* ; 2012, Cho *et coll.* ; 2006, Campbell ; 2003 et Ramakrishan ; 2005). L'existence de cette relation avait déjà été mise en évidence à travers la théorie des *target populations* et les effets de celle-ci (Schneider, Ingram ; 1993).

Enfin, bien que nos données seules n'aient pas suffi à répondre à notre question de recherche, nous avons mis en évidence les résultats obtenus lors d'une étude similaire des minorités arabo-musulmanes aux États-Unis. Cette étude (Kassra Oskooii 2015 ;2018) démontrera l'existence d'une corrélation mathématique entre la discrimination et le taux d'intérêt et de participation politique de ces minorités. En effet, Oskooii développera l'impact positif ou négatif des discriminations sur la participation politique des minorités arabo-musulmanes, en accentuant l'importance de la différenciation des origines des discriminations. Il affirmera ainsi que les discriminations sociales créent un sentiment d'infériorité et d'impuissance chez leurs victimes qui vient amenuiser leur niveau d'intérêt et de participation politique (Cf. false consciousness, learned helplessness and fatalistic pessimism). *A contrario*, la discrimination d'origine politique aura l'effet contraire en raison de la frustration et du mécontentement ressentis par ses victimes.

Cependant, bien que d'autres auteur.e.s se soient également intéressé.es à l'influence des discriminations sur les niveaux d'intérêt et de participation politique, et soient arrivés à des résultats semblables (Schildkraut ;2005 , Berreto et coll. ; 2009, Mattila et Papageorgiou ; 2016, et Gutierrez et coll. ; 2019) il est important de souligner qu'aucune étude n'a jusqu'à présent été menée en tenant compte de la particularité de l'intersectionnalité des discriminations des femmes musulmanes voilées. En effet, les minorités étudiées par ces auteurs ont toujours été analysées comme des ensembles homogènes. De plus, l'entièreté des études sur le sujet ont été menées aux États-Unis ; un pays aux mentalités et modalités politiques fort différentes de celles de la Belgique.

Au vu de ces explications, nous ne sommes actuellement pas en mesure de répondre à notre question de recherche pour le cas d'étude présenté ci-dessus. Pour ce faire, plusieurs solutions auraient été possibles :

1. Le recueil de données quantitatives plus importantes, représentatives et avec un volume de réponses entre échantillons similaire afin de pouvoir utiliser des formules

statistiques de corrélation entre variables et pour pouvoir mieux les comparer entre eux et obtenir des résultats plus fiables sur les différences des discriminations et de l'intérêt et la participation politique entre nos trois échantillons.

2. Compléter cette esquisse d'analyse quantitative avec des données qualitatives par le biais d'entretiens avec différentes femmes appartenant à nos trois échantillons.
3. Réduire l'étendue de la recherche en menant à bien une enquête uniquement qualitative des discriminations et des taux d'intérêt et de participation politique des femmes musulmanes voilées en Belgique. De plus, il serait intéressant d'agrémenter cette analyse d'un *mapping* des organisations militantes de femmes musulmanes en Belgique avec une attention toute particulière portée sur les raisons sous-jacentes à la création de ces organisations.

Malgré ces remarques, nous maintenons qu'il est primordial de tenir compte de l'impact des discriminations sur ses victimes, avec une attention toute particulière sur les différentes discriminations (nature, origines, niveaux...) ainsi que sur le possible cumul et intersectionnalité de celles-ci et ce, non seulement pour des raisons de compréhension de leur comportements politiques et sociaux, mais aussi pour des raisons humaines.

6. Travaux cités

- A Al-Kazi, L., & L Gonzalez, A. (2018). The veil you know: individual and societal-level explanations for wearing the hijab in comparative perspective. *Social Compass*, 1-25.
- Académie Française. (s.d.). *Dictionnaire de l'Académie Française*. Récupéré sur <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9D2674>
- Allport, G. (1954). *The Nature of Prejudice*. Addison-Wesley.
- Ast, F., & Spielhaus, R. (s.d.). Tackling Double Victimization of Muslim Women in Europe: The Intersectional Response. 35.
- Balzacq, T., Baudewyns, P., Jamin, J., Legrand, V., Paye, O., & Schiffino, N. (2014). *Fondements de Science Politique*. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Bargel, L., & Damon, M. (2017). Socialisation Politique. 25.
- Barreto, M. A., Dana, K., & Ocampo, A. X. (2018). The American Muslim voter: Community belonging and political participation (Accepted Manuscript). *Social Science Research*.
- Barreto, M., Manzano, S., Ramirez, R., & Rim, K. (2009). Mobilization Participation and Solidaridad: latino participation in the 2006 immigration protest rallies. *Urban Affairs Review*, 736-764.
- Beeri, I., & Saad, M. (2014). Political participation unconditioned by inequality and discrimination: the cases of minorities-within-minorities in the israeli-arab mixed municipalities. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1526-1549.
- Béland, D. (2010). Reconsidering policy feedback: how policies affect politics. *Administration and Society*, 568-590.
- Bennett, L. L., & Bennet, S. E. (1989). Enduring gender differences in political interest, the impact of socialization and political dispositions. *American Politics quarterly*, 105-122.
- Bhowon, U., & Bundhoo, H. (2016). perceptions and reasons for veiling: a qualitative study. *Psychology and Developing Societies*, 29-49.
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogenes*, 1, 70-88.
- Bousetta, H., & Maréchal, B. (2003, Septembre). L'islam et les musulmans en Belgique, enjeux locaux & cadres de réflexion globaux. Note de synthèse. 1-27.
- Brunig, B., & Fleischmann, F. (2015). understanding the Veiling of Muslim Woman in the Netherlands. *Journal for the Scientific Study of Religion*, 20-37.
- Campbell, A. L. (2012). Policy Makes Mass Politics. *Annual Review of Political Science*, 333-353.
- Campbell, A., Converse, P., Miller, W., & Stokes, D. (1960). *The American Voter*. New York: Wiley and Sons.

- Coenne, G., & Longman, C. (2008). Gendering the diversification of diversity: the Belgian hijab (in) question. *Ethnicities*, 303-321.
- Colombo, V. (2003). Political Islam and Islam in politics in Europe. *Center for European Studies*, 143-152.
- Cooke, M. (s.d.). Beyond Dignity and Recognition, Revisiting the Politics of Recognition. *Eruopean Journal of Political Theory*, 76-94.
- de Galember, C. (2009). Cause du voile et lutte pour la parole musulmane légitime. *Presses de Sciences Po, Sociétés Contemporaines*, 19-47.
- Dehan, N. (2004). Femmes...Islam..., en Belgique. 39-43.
- DePalma, R., & Cruz Lopez, L. (2014). The Hijab and Integration of the Muslim Other in Spanish Schools. *Policy Futures Investigation*, 12, 163-174.
- Devine, G. P. (1989). Stereotypes and prejudice: their automatic and controlled components. *Journal of Personality and Social Psychology*, 5-18.
- Dovidio, J., Hewstone, M., Glick, P., & Esses, V. (2010). Prejudice, stereotyping and discrimination: theoretical and epirical overview. Dans J. Dovidio, M. Hewstone, & P. Glick, *The SAGE handbook of prejudice, stereotyping and discrimination* (pp. 3-28). London: SAGE Publications Ltd.
- Fadil, N. (2011). not-/unveiling as an ethical practice. *Feminist Review*, 83-109.
- Fadil, N. (s.d.). Asserting state sovereignty, the face-veil ban in belgium. Dans *The Experience of Face Veil Wearers in Europe and the Law*.
- Fassa, F., Roca Escoda, M., & Lépinard, E. (2016). L'intersectionnalité: pour une pensée contre-hégémonique. Dans F. Fassa, M. Roca Escoda, & E. Lépinard, *L'intersectionnalité: Enjeux Théoriques et Politiques* (pp. 7-26). Paris, France: La Dispute (le genre du monde).
- Fournier, B. (2009). Images plurielles de l'intérêt politique. *Presses de Sciences Po, Agora débat/Jeunesses*, 97-107.
- Fournier, B. (2009). Images Plurielles de l'Intérêt Politique: l'exemple des jeunes liégeois (1990-2007). *Agora débats/jeunesses*, 97-107.
- Fournier, B., & Reuchamps, M. (2008). Representation et participation politiques. *Politique et Sociétés*, 3-11.
- Garbin, N. (2014-2015). La théorie des discriminations intersectionnelles à l'épreuve des discriminations à l'encontre des femmes roms. L'exemple des stérilisations forcées. . Paris: Université de PARIS II Panthenon - ASSAS.

- Glenn, N. D., & Grimes, M. (1968). Aging, Voting and Political Interest. *American Sociological Review*, 563-575.
- Gutierrez, A., Ocampo, A., Barreto, M., & Segura, G. (2019). Somos Más: how racial threat and anger mobilized latino voter in Trump era. *Political Research Quarterly*, 1-16.
- Jaspere, M., & Ward, C. J. (2012). Identity, perceived religious discrimination and psychological well-being in Muslim immigrant women. *Applied Psychology*, 250-271.
- Jaunait, A., & Chauvain, S. (2012). Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales. *Revue française de science politique*, 62, 5-20.
- Kergoat, D., & Galerland, E. (2014). Consubstantialité vs Intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 26, 44-61.
- Krieger, N. (1999). Embodying Inequality: A Review of Concepts, Measures, And Methods for Studying health Consequences of Discrimination. *International Journal of health Services*, 29(2), 295-352.
- Lettinga, D., & Saharso, S. (2009). Debats sur le voile musulman en France et aux Pays-Bas. *Migrations Société*, 237-276.
- Luceño Moreno, M. (s.d.). L'affaire du voile en Belgique: la vision médiatique de la femme arabo-musulmane réduite à son voile (Extrait de Thèse Doctorale de l'ULG).
- Mahéo, V.-A., Dejaeghere, Y., & Stolle, D. (2012, Juin). La non-participation politique des jeunes: une étude des barrières temporaires et permanentes à l'engagement. *Revue Canadienne de Science Politique*, 45, 405-425.
- Maréchal, B., & Remy, L. (2017). Les Belges entre certitudes et indifférence : incommunication et identité hybride. *Hermès, La Revue*, 198-205.
- Mattila, M., & Papageorgiou, A. (2016). Disability, perceived discrimination and political participation. *International Political Science Review*, 1-15.
- Mayer, N., & Boy, D. (1997). Les "variables lourdes" en sociologie électorale: état des controverses. *Enquête*, 109-122.
- Mettler, S., & Soss, J. (2004). The consequences of public policy for democratic citizenship: bridging policy studies and mass politics. *Perspectives on Politics*, 55-73.
- Montero, J. R., Teorell, J., & Torcal, M. (2007). Political participation: mapping the terrain. 335-357.
- Moynihan, D. P., & Soss, J. (s.d.). Policy Feedback and the Politics of Administration. *Public Administration Review*, 49.
- National Research Council; Division of Behavioural and Social Sciences and Education; Committee on National Statistics; Panel on Methods for Assessing Discrimination.

- (2004). Theories of Discrimination. Dans *Measuring Racial Discrimination*. Washington, DC: The National Academic Press.
- Oskooii, K. A. (2015). How discrimination impacts sociopolitical behaviour: a multidimensional perspective. *Political Psychology*.
- Oskooii, K. A. (2018). Perceived discrimination and political behaviour. *British Journal of Political Science*, 1-26.
- Pantoja, A., Ramirez, R., & Segura, G. (2001). Citizens by choice, voter by necessity: patterns in political mobilization by naturalized latinos. *Political Research Quarterly*, 729-750.
- Pincus, F. (1996). Discrimination Comes in Many Forms. *American Behavioural Scientist*, 40(2), 186-194.
- Pincus, F. L. (1994). From individual to structural discrimination. Dans H. Pincus, & H. J. Ehrlich, *Race and ethnic conflict: Contending views on prejudice, discrimination and ethnoviolence* (pp. 82-87). Boulder, Colorado, U.S.: Westview.
- Prior, M. (2010). You've either got it or you don't? The stability of political interest over life cycle. *The Journal of Politics*, 747-766.
- Rojo, M., & Recuerda, L. (2004). Asimilar o integrar? Dilemas ante el multilinguismo en las aulas.
- Sägesser, C., & Torrekens, C. (2008). La représentation de l'islam. *Courrier Hebdomadaire du Crisp*, 5-55.
- Schildkraut, D. J. (2005). The rise and fall of political engagement among latinos: the role of identity and perceptions of discrimination. *Political Behaviour*, 285-312.
- Schneider, A., & Ingram, H. (1993). Social construction of target populations: implications for politics and policy. *The American Political Science Review*, 334-347.
- Service Public Fédéral de Justice. (2008). *Moniteur Belge*. Récupéré sur Décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination: [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&la=F&cn=2008121248&table_name=loi&&caller=list&F&fromtab=loi&tri=dd+AS+RANK&rech=1&numero=1&sql=\(text+contains+\(%27%27\)\)#LNK0003](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&la=F&cn=2008121248&table_name=loi&&caller=list&F&fromtab=loi&tri=dd+AS+RANK&rech=1&numero=1&sql=(text+contains+(%27%27))#LNK0003)
- T. Jost, J. (1995, June). Negative illusions: Conceptual Clarification and Psychological Evidence concerning False Consciousness. *Political Psychology*, 16, 397-424.
- Tam Cho, W. K., & Gimpel, J. G. (2006). Clarifying the role os SES in political participation: policy threat and Arab American mobilization. *The Journal of Politics*, 977-991.

- Timo Makkonen, L. (2002, April). Multiple, compound and intersectional discrimination: bringing the experience of the most marginalized to the fore. Finland: Institute for Human Rights - Åbo Akademi University.
- Touag, H. (2017). Un paradoxe belge: quarante ans de reconnaissance et d'altérisation de l'islam en Belgique. *Hommes et Migrations*.
- UNIA. (s.d.). *Discrimination : quelques précisions*. Récupéré sur UNIA: <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>
- Unkelbach, C., Schneider, H., Gode, K., & Senft, M. (2010). Aturban effet, too: selection biases against women wearing muslim headscarves. *Social Psychological and Personality Science*, 378-383.
- Watson, S. (2014). Does welfare conditionality reducedemocratic participation? *Comparative Political Studies*, 645-686.
- Zimmerman, D. D. (2015). Young Arab Muslim Women's Agency Challenging Western Feminisim. *Journal of Women and Social Work*, 30, 145-157.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique | www.uclouvain.be/espo